

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 20 septembre 2024

DÉLIBÉRATION – CA-2024-PV-47

RENDUE EXÉCUTOIRE LE : 25/09/2024

Date de transmission : 25/09/2024

Date de réception rectorat : 25/09/2024

APPROUVANT LE PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 JUILLET 2024

- VU** le code de l'éducation ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU** la délibération du Conseil d'administration en date du 07 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois Randé a été élu Président de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne ;

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne, après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 :

Approuve le procès-verbal du Conseil d'administration du 05 juillet 2024.

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne.

La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

Fait à Créteil, le 20 septembre 2024

Le Vice-Président du Conseil d'Administration


Amilcar BERNARDINO

Le Président de l'Université


Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 20 septembre 2024

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES 30
MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS**

Pièce-jointe : compte-rendu du conseil d'administration du 05 juillet 2024.

Modalités de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION PLÉNIER

DU

VENDREDI 05 JUILLET 2024

Parmi les membres du Conseil, étaient présents :

Représentants de l'administration

M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc, Président de l'université

Collège A dit «des Professeurs des universités» :

Mme BERGÈS KARINE

M. GILBERT Simon

Mme GARRIGUE-ANTAR Laure

Mme VILLANUEVA Maria-Graciela

Collège B dit «des autres enseignants» :

M. BARBOT Benoit

Mme CHEVALIER Vèrène

Mme GOFFIN Angélique

Mme GUILLIN Amélie

M. LEVREL Lucas

M. THAUVRON Arnaud (départ à 12h20)

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme COSTES Sylvie

Mme FLEURY Murielle

M. VALLÉE Benoit (arrivé à 10h00)

Collège dit «des usagers» :

M. H'LIMI Elias

Mme NGUYEN Caroline

Collège dit «des personnalités extérieures» :

M. PLANCHON Thomas

M. DARRIBÈRE Jérôme (départ à 12h00)

Parmi les membres du Conseil, étaient présents par procuration :

Collège A dit «des Professeurs des universités» :

M. GRIMA François (procuration donnée à Mme BERGÈS)

Mme LANGLOIS Valérie (procuration donnée à Mme BERGÈS)

Collège B dit «des autres enseignants» :

M. ALIX Sébastien-Akira (procuration donnée à Mme GOFFIN)

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

M. VALLÉE Benoît (procuration donnée à Mme CHEVALIER jusqu'à 10 h)

Collège dit «des usagers »

Mme CHAUMONT Mathilde (procuration donnée à M. THAUVRON)

M. TAURAND-WARTELLE Clément (procuration donnée à M. THAUVRON)

Collège dit «des personnalités extérieures» :

Mme BEAULNES-SERENI Nathalie (procuration donnée à M. DUBOIS-RANDÉ)

Mme SIMON-DECK Sylvie (procuration donnée à M. DUBOIS-RANDÉ)

Parmi les membres de droit et les invités du Conseil, étaient présents ou représentés :

M. BERNARDINO Amilcar, VP CA

M. CHELGHOUM Lounès, Directeur de l'IUT Sénart-Fontainebleau

Mme D'ANGLEMONT DE TASSIGNY Alexandra, Directrice de l'ÉPISEN

Mme DE RUGY Anne, VP de la vie étudiante et engagement

Mme DUROU Hélène, Agent comptable

Mme FAURE Bénédicte, Directrice de l'IUT Créteil-Vitry

M. FRÉTIGNÉ Cédric, Directeur de l'UFR SESS-STAPS

Mme GARAPON Marie, Directrice Générale des Services (DGS)

Mme GAUCHER Andréa, Vice-Présidente Étudiante (VPE)

Mme GOURNAY Lucie, Directrice de l'UFR de LLSH

Mme HENIQUE Carole, VP Recherche et Commission de la Recherche

Mme HMAMOU Fadoua, Directrice adjointe de la direction des affaires juridiques et générales (DAJG)

Mme LAPORAL Sabrina, Conseillère métiers

Mme MOULIN Aline, Directrice de la direction des ressources humaines (DRH)

M. POUILLAUDE Hugo-Bernard, Président de la Commission des Statuts

Mme RENAUT Sophie, Administratrice provisoire de l'INSPÉ

Mme RUBENS Lolita, VP Responsabilité sociétale de l'université

M. SCHWELL Martin, VP Europe

M. SEBAG Julien, Représentant du Recteur de l'académie de Créteil,
Chancelier des universités

M. THAUVRON Arnaud, VP CFVU

SOMMAIRE

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT	7
1.1 Point d'information du Président de l'université	7
1.2 Approbation de l'implémentation du projet de service civique à l'UPEC.....	9
Points soumis à discussion	18
1. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES	18
1.1 Approbation du plan de retour à l'équilibre financier (PREF).....	18
2. VIE INSTITUTIONNELLE.....	50
2.2 Approbation des Statuts du Parlement étudiant	50
3. RESSOURCES HUMAINES	58
3.1 Approbation du bilan du plan d'action pour l'égalité femmes-hommes	58
3.2 Approbation du rapport social unique.....	68
3.3 Approbation de la campagne d'emplois complémentaire 2024 (financée sur grands projets).....	76
Points non soumis à discussion	82
1. VIE INSTITUTIONNELLE.....	82
1.1 Approbation de la révision des statuts de l'IUT de Créteil-Vitry.....	82
2. RESSOURCES HUMAINES	83
2.2 Approbation de la référence de 32 semaines travaillées à l'UPEC pour les enseignants et les enseignants-chercheurs	83
2.3 Approbation des fonctions ouvrant droit à la prime pour charges administratives (PCA) et à la prime pour responsabilité pédagogique (PRP) pour l'année universitaire 2024-2025 ainsi que des taux minimums d'attribution de ces primes (2 nd degré et HU).....	83
2.4 Approbation des LDG indemnitaires et EC (ajustements)	84
3. FORMATION ET RECHERCHE	85
3.2 Approbation de la campagne des certificats universitaires, diplômes universitaires et des diplômes interuniversitaires (3 ^{ème} vague)	85
4. PATRIMOINE.....	85

4.2	Approbation de l'acquisition d'une emprise sur l'îlot Jacquard.....	85
4.3	Approbation de la déclaration de l'inutilité du foncier identifié « terrain B » en vue de la construction par le Crous de l'académie de Créteil d'une résidence de 282 studios et services de vie étudiante à Bonneuil-sur-Marne	87
	QUESTIONS DIVERSES	90

La séance débute à 9 h 36.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1 Point d'information du Président de l'université

LE PRÉSIDENT.— Je vous propose de vous asseoir, de débiter ce conseil d'administration qui est assez copieux – le dernier conseil d'administration de l'année.

Quelques points d'infos un peu généraux : donc on abordera le plan de retour à l'équilibre (PREF), je pense que c'est un point important de l'année. Je remercie d'ailleurs l'ensemble des équipes qui ont permis la rédaction de ce document et, évidemment, le rectorat, qui nous a accompagnés dans ce travail. L'élément de trajectoire que l'on a est un élément, je dirais, rassurant dans la mesure où elle devrait s'équilibrer rapidement, ce qui n'empêche pas qu'il y a quand même un élément qui relève d'une diminution des subventions de service public. Je pense que ça, c'est vraiment quelque chose [inaudible 00 :04 :11], d'ailleurs depuis longtemps sur l'UPEC. Nous devrions d'ailleurs avoir la planification budgétaire aujourd'hui, une bonne nouvelle puisque j'ai interpellé plusieurs fois les services sur le fait qu'on doit s'équilibrer plus. C'est-à-dire de socler, en plus des 3 millions, 3 millions supplémentaires. On verra.

Par ailleurs, ce PREF s'inscrit aussi dans la trajectoire du contrat d'objectifs, de moyens et de performances qui a été aussi signé. Donc on a une première notification, il y a des allers-retours avec les services qui permettent de caler un peu les choses. Le gros travail va être autour de la formation : nouveaux métiers, réussite aussi, professionnalisation... De ce côté-là, Arnaud est beaucoup à la manœuvre avec les services de l'État. Mais les choses se présentent plutôt bien, là-dessus, on est plutôt rassurés. On a obtenu d'ailleurs l'essentiel de ce qu'on a demandé et ça s'interface bien avec le plan de retour à l'équilibre aussi, puisque des moyens demandés permettront d'aller notamment sur le support administratif nécessaire à l'établissement, entre autres.

Par ailleurs, le projet Erasme se déploie bien, on pourra y revenir d'ailleurs à la rentrée, avec beaucoup de choses qui sont nouvelles, notamment sur tous les développements des dispositifs participatifs et des cellules engagées – on

pourra vous présenter cela. Donc des éléments extrêmement positifs. D'ailleurs, le déploiement s'est fait de manière assez forte ces dernières semaines. On aura d'ailleurs l'avis de l'ANR prochainement, et puis d'Aurora, puisque, vous le savez, on a eu **1 million [montant incertain 00 :06 :13]** d'euros supplémentaires qui permet d'augmenter financièrement la recherche, la formation : là aussi, une belle réussite de l'université.

Également un effet de levier puisqu'on a gagné d'autres appels d'offres, dont un CMA autour de la santé numérique, avec essentiellement une approche cognitive sur le distanciel, 1,7 million. Voilà, ce sont plutôt de bonnes nouvelles, sans compter le plan BUT à presque 1 million d'euros.

Tout ça nous permet d'approcher une campagne d'emplois de façon moins rigide que l'année précédente et d'ouvrir un certain nombre de gels qui soulagent aussi les collègues, ce qui est une bonne nouvelle aussi.

Sur le plan immobilier, on y reviendra. Il y a en tout cas un gros travail avec la Région Île-de-France, avec le préfet de région, que l'on a rencontré et qui soutient tous les projets de l'université, même s'il considère que certains projets pourraient être plus avancés – même si, là encore, avec l'immobilier, c'est toujours compliqué. En tout cas, pour Fontainebleau, un développement qui suit son rythme. Sur l'approche Créteil également, on y reviendra tout à l'heure, puisqu'on arrive aujourd'hui à la vente du terrain, ce qui a été assez long finalement, avec des allers-retours. Et puis un bâtiment aussi que l'on pourra inaugurer à la fac de santé, et la fac de santé... Oui ?

Mme CHEVALIER. – Simplement, le micro coupe, alors pour l'enregistrement, je ne sais pas si c'est... simplement pour signaler ça.

LE PRÉSIDENT. – Je change de micro, on va voir, désolé. Donc sur la partie BRB, on a eu la visite du PDG de l'INSERM, avec là encore des moyens demandés, beaucoup de choses qui vont pouvoir être inaugurées dès la rentrée, à Vitry aussi. Vous avez vu que les travaux sur la dalle – vous les avez plutôt entendus – sont repartis, alors c'est une bonne chose. Ils ont fini de casser, c'est la bonne nouvelle, de casser les escaliers. Donc ils ont fini la partie bruyante, en grande partie. Et puis, *a priori* – je ne sais pas si Julien ALDHUY est là – on pourrait marcher sur la dalle au printemps prochain. On croise les doigts, mais ça semble envisageable. On pourra inaugurer aussi la passerelle, vous avez vu que la passerelle de l'AEI est là, la bibliothèque aussi, les fenêtres

ont été refaites. Bon, alors vous savez que je suis toujours très optimiste, depuis longtemps. Mais je trouve qu'on s'est plutôt bien débrouillé, et merci aussi aux administrateurs de nous accompagner dans ce travail de pilotage de cette université. Voilà pour les nouvelles.

Peut-être un mot sur la COMUE. On a eu un CA de la COMUE récemment. Donc les choses avancent bien, là aussi, avec le PUI qui se développe. On part sur l'idée qu'on commence à développer avec la COMUE et les membres, sur un jumeau numérique territoire. Ce sont des choses qui sont extrêmement intéressantes et qui pourront embarquer beaucoup de collègues en recherche. J'ai pu échanger avec Alexandre qui est aussi très enthousiaste là-dessus, qui lui pourrait être à la coordination territoriale, puisqu'aujourd'hui il est membre de la COMUE et participerait à cette connaissance territoriale. Tout ça se met en place avec des groupes de travail, les services qui sont en action, avec aussi un personnel qu'on a rassuré, ce qui nous paraissait assez prioritaire. Voilà, les choses se déroulent bien, je dirais normalement pour cette étape.

Alors, moi j'en ai terminé pour les points d'information, je ne vous parlerai pas de la situation politique, mais elle est inquiétante, en tout cas ça m'inquiète. Mais, ça, je me suis exprimé sur ce point.

M. BERNARDINO.– Donc on va démarrer l'ordre du jour. Pas d'approbation de PV cette fois-ci car on a eu le PV très tardivement, on a un souci avec le prestataire, donc on fera ça à la rentrée, quand on aura pu avoir les documents et qu'on aura pu vous les faire lire en temps et en heure. On va passer au premier point qui avait été un ajout à l'ordre du jour sur le service civique. Et donc c'est Anne qui présente.

1.2 Approbation de l'implémentation du projet de service civique à l'UPEC

Mme de RUGY.– Bonjour, merci de me laisser la parole. Donc le point à l'ordre du jour c'est l'introduction à l'UPEC de services civiques et la possibilité que l'UPEC puisse embaucher des jeunes en service civique. Donc je pense que vous connaissez le dispositif : c'est un dispositif qui s'adresse aux jeunes entre 16 et 25 ans, éventuellement 30 ans dans certaines conditions, qui permet donc à ces jeunes d'exercer des missions pendant une durée de 6 à 12 mois. L'intérêt pour l'UPEC, c'est d'avoir un soutien particulièrement dans la vie étudiante, dans le suivi de la vie étudiante, c'est aussi de permettre

l'engagement de ces jeunes d'un côté et de l'autre côté, de s'engager aussi vis-à-vis d'eux en les formant et en proposant des missions. Donc le service civique est un dispositif qui permet soit à des jeunes soit d'interrompre momentanément leurs études pour réfléchir, avoir une période de formation un peu différente par l'engagement, ça peut être pendant les études – c'est compatible – ça peut aussi être entre les études et l'insertion sur le marché du travail. Donc l'idée, c'est d'avoir une formation un peu différente à travers l'engagement.

Donc c'est un dispositif qui a aussi un bénéfice pour l'UPEC. Le bénéfice, c'est de pouvoir engager des tâches qui ne sont pas faites à l'UPEC habituellement, puisque c'est l'objectif du service civique, de valoriser des missions qui ne sont pas actuellement prises en charge. Alors ce service civique est un dispositif très encadré par la loi, c'est assez logique, puisqu'il ne faut pas que ça se substitue à des salariés. Donc il doit répondre à des principes liés à l'intérêt général, avec des missions assez précises. Bon, je ne vais pas faire la liste, vous l'aviez dans le diaporama.

Ces missions sont compatibles avec les études, après il y a une question de temps, mais ce n'est pas incompatible : il y a certains étudiants qui font actuellement des services civiques, par exemple à l'hôpital, tout en maintenant un lien avec les études ou avec une césure. C'est compatible aussi – là c'est pareil, théoriquement et législativement compatible – avec un emploi salarié. Mais, dans les missions que nous allons définir, ça ne peut pas évidemment remplacer un agent public, un salarié, ou un bénévole, et un emploi en service civique ne peut pas assurer des missions de fonctionnement de l'université.

Le cadrage général, c'est donc, comme je le disais, de 16 à 25 ans, voire 30 ans. C'est une durée de 6 à 12 mois, on propose que ce soit une durée de 7 mois. Une durée hebdomadaire de 24 à 30 heures, on propose que ce soit une durée de 28 heures par semaine. Ensuite, cette mission est indemnisée par l'État à hauteur de 620 euros. Enfin, l'indemnité est de 620 euros et l'État paye la différence entre 620 et 114,85 euros qui sont payés par l'UPEC. La participation de l'UPEC est de 114,85 euros. Les cotisations sociales et les cotisations au régime de retraite sont payées par l'État.

Ensuite, on a commencé à définir des missions. Bon, le principe, c'est aujourd'hui d'arriver à valider le dispositif pour l'UPEC et ensuite, évidemment, de définir des missions précises. Donc l'objectif est de commencer à embaucher des personnes en service civique à la rentrée 2024 – sachant qu'on

a misé sur 6 services civiques, mais que les missions vont être précisées, et qu'au fur et à mesure que les missions sont précisées, que les référents sont trouvés, on ouvrira les portes. Alors, les postes pressentis sont autour du SCUIO, de l'orientation. Il y a déjà deux missions qui sont définies par le SCUIO, par Joëlle FAURE. Ce sont aussi des missions autour de l'engagement, donc par exemple autour de notre convention citoyenne et étudiante, autour de la fresque de l'université qui est en train de se mettre en place avec l'assemblée des communautés, autour aussi de la prévention. Là, il y a aussi une mission qui est en train d'être définie par le service de santé universitaire. Et puis on réfléchit aussi à des missions sur l'environnement et le développement durable. On est aussi – alors là, pour l'instant, c'est en réflexion – sur des missions d'accueil des étudiants internationaux avec la DRI et éventuellement aussi des missions autour de l'éducation, de la culture, l'accès à la bibliothèque. Sachant que, là aussi, c'est en réflexion, mais ce n'est pas encore abouti parce que ça ne doit pas se substituer à un job étudiant et, et par ailleurs, ça nécessite qu'il y ait un encadrement et que ce soit des missions qui soient adaptées à un service civique.

Donc l'objectif, là, cette année c'est d'embaucher, de partir sur 6 volontaires sur l'année 2024-2025, en passant par une association qui s'appelle Unis-Cité, qui se charge de la prise en charge des fiches de paie et qui a le label permettant d'embaucher des services civiques. Ensuite, on pourra nous-mêmes obtenir cela, mais ça prendrait plus de temps. L'UPEC garde la main sur le recrutement. Et pour 6 volontaires pendant 7 mois, le coût total 9 023,70 euros avec les frais de gestion envers l'association, les 114,85 euros par mois pendant 7 mois pour 6 services civiques, et les frais de formation aux premiers secours, puisque c'est un des éléments qui est proposé aux services civiques, pour qu'il y ait aussi une formation, quelque chose à en tirer pour celui qui s'engage.

Et derrière ce processus, on a donc un référent service civique UPEC, c'est une personne qui vient d'être embauchée à la DEVE et qui va s'occuper de l'engagement étudiant et de la vie étudiante, du déploiement de l'engagement étudiant. Ensuite, il faut trouver des tuteurs pour chaque service où il y aura un service civique embauché pour permettre le suivi, la formation. Et puis on a un référent qui est sur Créteil dans l'association Unis-Cité.

Voilà, et pour terminer, c'est la dernière instance, évidemment, le CA. C'est déjà passé à la CFVU, au CSA et donc si c'est approuvé aujourd'hui nous lancerons la procédure pour la rentrée 2024. Voilà.

Mme FLEURY.– J'ai deux petites questions. Vous avez dit que le dispositif c'était de 6 à 12 mois, l'UPEC a fait le choix de 7 mois de contrat. Est-ce qu'une même personne pourra enchaîner un contrat jusqu'à atteindre les 12 mois ? Première question. Et deuxième question, vous avez dit « inscription de la mission dans un contexte de guichet unique ». Si vous pouviez donner juste des petits éléments d'information sur l'état d'avancement de ce guichet unique. Merci.

Mme de RUGY.– Alors, non, on ne peut pas enchaîner deux contrats de service civique. Ça correspondait à peu près à une courte année universitaire. Tout ça, ça peut évoluer avec le temps, y compris le temps de travail hebdomadaire. On lance l'expérimentation et ensuite on s'adaptera aux missions et au temps des étudiants.

Ensuite, le guichet unique, ça, c'est un objectif qui est travaillé à la fois dans le schéma directeur de la vie étudiante et qui a été proposé comme un élément à financer par le COMP, qui vient d'être validé. Ça vient d'être validé, donc on peut démarrer, on va dire. Donc ça veut dire que ce ne sera sans doute pas pour la rentrée 2024, c'est trop juste, mais pour la rentrée 2025. L'objectif c'est d'avoir un guichet unique qui a d'abord une dimension humaine d'interface, pour que les étudiants sachent où aller s'ils ont des questions et qu'ils ne trouvent pas d'interlocuteur. Voilà, donc qu'ils soient sûrs d'avoir un interlocuteur en vis-à-vis, dans un lieu qui reste à trouver. On avait prévu au départ un lieu éphémère sur la dalle, mais bon, là, les financements sont arrivés trop tard. En tout cas, un lieu d'accueil où on puisse trouver en face une personne qui redirige vers le bon endroit ou qui répond directement à la question, ou qui donne le guide étudiant. Mais en tout cas, qu'on essaie de briser le gigantisme, l'anonymat, qu'il y ait bien quelqu'un. Ensuite, la deuxième dimension du guichet unique, c'est la ligne téléphonique. Donc il y a déjà une ligne téléphonique à l'UPEC sur la scolarité au moment de la rentrée. Elle existe toute l'année, mais avec des horaires renforcés et des postes

renforcés à la rentrée, sur les inscriptions, parce que là, il y a beaucoup de questions. Donc là, l'idée c'est d'avoir la même chose, mais pas seulement sur les inscriptions. C'est possible qu'il y ait une ligne où on répond. Pour donner un ordre de grandeur, c'est 66 % de réponses actuellement sur la scolarité, donc ce n'est pas trop mal, en fait. Ça veut dire que deux tiers des appels aboutissent à quelque chose. Évidemment, l'objectif est de faire mieux, mais c'est déjà pas mal. Donc là, c'est téléphonique là aussi renforcé plutôt au niveau juin-juillet puis septembre-octobre, mais toute l'année. Ensuite, le troisième dispositif, c'est un double dispositif internet : soit *ticketing*, c'est-à-dire des questions par mail, soit *chat bot*. Là c'est en construction, mais on essaie de travailler sur les données de l'UPEC. Là c'est à la fois recherche et opérationnel, travailler sur les données de l'UPEC, sur l'intelligence artificielle, pour essayer d'avoir là aussi des réponses qui sont adaptées, qui ne sont pas générales, mais qui se basent sur les données de l'UPEC. L'objectif, c'est que ce soit mis en place à la rentrée 2025, si possible même dès mai-juin : c'est à ce moment-là qu'il y a besoin d'une interface pour les étudiants qui arrivent et qui se projettent à l'université.

Mme CHEVALIER. – J'ai des questions qui portent sur le choix par l'université de mobiliser ce dispositif de volontaires de service civique, qui soulève plein de questions qui ont été traitées par les sciences sociales et qui ont vraiment été analysées depuis des années. Alors, donc, je vais lister ces questions, parce que je trouve que ça soulève des enjeux essentiels sur les choix que va faire l'établissement s'il admet mobiliser le service civique, voilà.

Alors, première question, qui porte sur l'utilisation de cette association Unis-Cité dans le dispositif, puisque je rappelle qu'Unis-Cité a fait du lobbying depuis le début des années 2000 pour importer ce dispositif – donc le volontariat de service civique – depuis les USA. Ça a été déployé dans les années 1980-1990 autour de deux énormes associations qui s'appellent City Year et Teach For America, et pour créer ce nouveau statut qui est celui de volontaire de service civique, qui est un statut que des ministres ont appelé « troisième pilier du monde associatif », avec le salariat d'un côté, le bénévolat de l'autre et donc cette espèce de statut intermédiaire. Alors là, je me réfère aux travaux de quelqu'un qui est directrice de recherche au CNRS, médaille de

bronze du CNRS – donc je ne raconte pas des coups – qui a fait de ce statut, du bénévolat et plus généralement du travail gratuit l'un de ses objets de recherche. Et, à propos de l'engagement – puisqu'on est dans une université engagée – lever ce qu'elle appelle le « voile de la citoyenneté » qui invisibilise le travail gratuit, comme l'ont fait les féministes dans les années précédentes, en levant le voile de l'amour travail domestique. Le travail domestique est tout un pan du travail gratuit qui a été analysé depuis beaucoup plus longtemps que le travail bénévole ou d'autres choses. Dès les années 2010, elle a porté un regard acéré sur l'architecture des engagements contemporains dans le secteur associatif et elle a ouvert un débat très large – qui est un débat à la fois politique et scientifique – sur la bénévolisation du travail. Donc cet ouvrage – tout ça pour dire que cet ouvrage a 14 ans, mais la recherche s'est poursuivie autour de ce qu'elle appelle maintenant les « politiques du travail gratuit » et ses travaux ont connu une vraie vulgarisation. On peut l'écouter, si on la met dans Google, Maud SIMONET, on l'entend sur France Inter, sur France Culture, sur Arte, sur Mediapart, et j'en oublie sûrement.

Et je me demande comment il se fait que nous, universitaires, on ait recours à une agence de com' – parce que le PowerPoint est fabriqué par une agence de com' – qui nous sert le discours officiel qui encourage à l'usage de ce statut, non plus seulement dans l'associatif comme c'était le cas au début, comme c'était il y a 14 ans quand Maud rédigeait son bouquin, mais qui maintenant est mobilisé dans les services publics, dans les écoles, à l'hôpital, à Pôle Emploi, et donc maintenant peut-être même dans notre université. Alors, j'ai bien compris le discours qui est bien rodé...

LE PRÉSIDENT. – Alors, peut-être...

Mme CHEVALIER. – Je finis, je finis. Non, mais il y a de vrais enjeux autour de ça.

LE PRÉSIDENT. – Oui, mais ça a été voté au CSA, donc...

Mme CHEVALIER. – Je dirai, ce que...

LE PRÉSIDENT.– Je comprends que ce sont des revendications syndicales, mais ça a été voté.

Mme CHEVALIER.– Non, ce n'est pas un propos syndical, c'est un propos sur le choix... Donc, le discours très, très rodé sur la non-substitution à l'emploi, c'est un discours qui fonctionne manifestement, mais pourtant, c'est bien de travail qu'il s'agit. Donc la meilleure preuve c'est qu'on a choisi manifestement d'avoir recours à ces services civiques au lieu d'avoir recours à de l'emploi étudiant, puisque manifestement, c'est l'État qui prend en charge l'essentiel du coût et qu'on connaît bien la situation financière dans laquelle est notre université.

LE PRÉSIDENT.– On va répondre, Vérène, parce que là, c'est bon. Et on va répondre parce que ce n'est pas du tout incompatible avec les emplois étudiants. Mais on a bien compris le message.

Mme CHEVALIER.– Je voudrais pouvoir finir, si c'est possible. Je pense que ça mériterait de réfléchir, plutôt que d'avoir recours à Unis-Cité pour déléguer le recrutement, enfin, l'embauche, etc. Ça vaudrait le coup de prendre le temps de réfléchir, parce que se tenir au courant des travaux, ça incarnerait vraiment la rubrique Sciences avec et pour la société et ça éviterait à l'UPEC de s'engager naïvement dans une voie périlleuse, en se drapant en plus de bonnes intentions sur la question de l'engagement. Voilà, on ne pourra pas dire que je ne vous ai pas alertés. Si la notion d'université engagée repose sur l'extorsion de travail de jeunes via le recours au service civique, ça me paraît de très mauvais augure pour cette notion d'engagement.

M. BERNARDINO.– Alors, on entend les remarques sur le choix politique qu'on fait. Le Président l'a rappelé, le dispositif a été présenté au CSA, qui est quand même, dans ce périmètre, dans ce cadre-là, et qui a voté le dispositif et l'accès au dispositif. On le redit, ça ne sert pas à remplacer des emplois, on l'a redit, ça ne sert pas à remplacer des jobs étudiants. Donc en tant qu'université engagée, on peut considérer qu'on ne remet pas en cause les travaux de recherche que tu évoques. Simplement, c'est un dispositif qui est à mi-chemin.

C'est-à-dire que les jobs étudiants ça suppose d'être étudiant, à la base. Donc là, le service civique, on n'est pas obligés d'être étudiants pour faire son service civique, donc ce sont deux choses assez différentes quand même. Donc on n'a pas retiré de job aux étudiants, ce n'est pas du tout l'objectif. Le service civique, il est là aussi pour des jeunes qui sont un peu en recherche d'une orientation, sur une année transitoire, à pouvoir faire quelque chose qui leur tienne à cœur. Et ce n'est pas du bénévolat non plus, on tient à ce que ne soit pas du bénévolat. Donc, oui, on a choisi le service civique, c'est un choix délibéré de l'université, on l'assume. Maintenant, on entend bien que ce n'est pas ta position, ça, c'est ton choix. En tout cas, nous, on trouve que ce sont trois dispositifs qui existent. Le bénévolat, ça permet d'avoir un engagement, et on maintient un dispositif de bénévolat. En particulier, on travaille beaucoup en ce moment avec l'AFEV pour mettre en place et favoriser le tutorat-mentorat et là, c'est du bénévolat d'engagement. On favorise des jobs étudiants et on n'a pas du tout l'intention de réduire la volumétrie des jobs étudiants. Là, c'est un nouveau dispositif qui rentre dans le cadre d'une demande, en plus, qui émane de certains services d'avoir des services civiques, sachant que ces mêmes services utilisent déjà des services civiques, simplement ce sont des services civiques qui viennent d'organisations extérieures. Donc là, l'idée c'est d'afficher clairement. On passe par Unis-Cité parce que, comme l'a dit Anne, ça suppose un agrément pour pouvoir faire du service civique, qu'on n'a pas aujourd'hui et que l'on va mettre un certain temps à obtenir. Donc là, ça permet de tester rapidement le dispositif service civique et de voir dans un deuxième temps si l'université souhaite ou pas s'engager dans le fait d'être labellisée pour pouvoir être directement porteur de ces fameux services civiques. Voilà. Maintenant, je crois que tu as exprimé longuement ton choix, donc s'il y a un administrateur qui a un avis à exprimer... Oui Véréne ?

Mme CHEVALIER.– Ce n'est pas spécialement un choix, c'est simplement rappeler qu'il y a des travaux là-dessus et qu'ils ont démontré largement que, tous les arguments... Bien sûr que le statut existe, il a été mis en place, déployé et augmenté sous le mandat de François Hollande, pour pouvoir être mis à disposition des services publics. Bien sûr. Et donc, il y a tout le baratin qui va

avec, que ça ne se substitue pas à l'emploi, etc. Dans les faits, les services civiques qui sont recrutés à Pôle Emploi, sont venus pour chercher du boulot, et on les a mis à l'accueil en service civique. Ils sont venus demander un emploi, et ils sont mis à l'accueil en service civique. C'est tout. Donc on est bien dans une situation où il y a des difficultés pour accéder à l'emploi pour les jeunes générations. On explique que la valeur du travail, pour les jeunes, c'est difficile, et on leur propose des statuts qui sont des statuts de sous-emploi, voilà, c'est tout ce que je veux dire. Avec tout le baratin d'enrobage à propos de l'engagement et la citoyenneté.

M. BERNARDINO.– C'est noté. S'il n'y a pas d'autre sujet d'un autre administrateur, je vous propose qu'on passe à l'approbation, donc au vote. Fadoua, les procurations ?

Mme HMAMOU.– Alors, pour les procurations :

- Monsieur GRIMA a donné procuration à Madame BERGÈS ;
- Madame LANGLOIS à Madame BERGÈS ;
- Monsieur ALIX à Madame GOFFIN ;
- Madame CHAUMONT à Monsieur THAUVRON ;
- Monsieur TAURAND à Monsieur THAUVRON ;
- Madame BEAULNES-SERENI à Monsieur DUBOIS-RANDÉ ;
- Madame SIMON-DECK à Monsieur DUBOIS-RANDÉ.

M. BERNARDINO.– Donc sur les dispositifs services civiques et sur l'UPEC, qui vote contre ? 5 contre. Procuration contre ? Abstention ? Procuration abstention ? Merci on passe au deuxième point à l'ordre du jour, à l'approbation du plan de retour à l'équilibre financier.

Au passage, quand même, on te remercie d'avoir félicité les services de l'UPEC d'avoir produit un diaporama de la qualité d'un service com'.

Mme CHEVALIER.– Non, mais c'est signé par un service com'. Si tu vas dans l'« inspecteur », tu verras qu'il est...

M. BERNARDINO.– Non, ça a été fait par Nathalie RAYSSAC, je crois qu'elle a réutilisé un support.

Mme CHEVALIER.– Regardez l'inspecteur... « Agence campus point com ».

Points soumis à discussion

1. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES

1.1 Approbation du plan de retour à l'équilibre financier (PREF)

M. BERNARDINO.– Oui, il y a un propos introductif. On n'a pas posé la question, est-ce que vous souhaitez que le deuxième point introductif soit remis en point soumis à discussion ou pas ? Pour la partie immobilière ? Ou vous ferez juste un propos à ce moment-là ?

M. SEBAG.– Je ferai un propos à ce moment-là.

M. BERNARDINO.– Ok, très bien.

M. SEBAG.– Chers administrateurs, la direction vous présente le plan de retour à l'équilibre financier de l'UPEC qui sera de 2024 à 2027. Celui-ci a pour but le retour à l'équilibre financier en 2026 et continuera jusqu'en 2027. Ce PREF a été conçu et mis en place après l'approbation du compte financier 2023 de l'UPEC, en vertu de l'article R719-109 du code de l'éducation. Celui-ci aura un rôle majeur pour les années à venir au sein de votre établissement et le rectorat, en tant que tutelle, en est conscient, et restera disponible pour soutenir l'établissement dans la mise en place des mesures qui vous sont présentées. Je tiens enfin à remercier les équipes et la direction pour leur investissement et leur travail.

M. BERNARDINO.– Merci. Donc le plan de retour à l'équilibre avec les différents documents qui vous ont été mis sur le Sharepoint et qui sont les documents qui ont été envoyés au rectorat de Créteil d'abord pour qu'il puisse être inscrit, et ensuite transmis au recteur délégué ESR pour arbitrage final et obtenir un

avis conforme sur le PREF. Alors, sur les documents qui ont été remis, je tiens à féliciter les services, qui ont repris pas mal de choses, mais aussi féliciter Arnaud THAUVRON qui a énormément œuvré sur l'écriture de ce plan de retour à l'équilibre, je l'avais déjà dit en CSA, je le redis aujourd'hui, puisqu'il avait été associé sur la fin du premier PREF, et donc il a repris une grosse partie de la réécriture de la partie Word qui vous a été donnée, et aussi un gros travail qui a été refait sur la partie formation, puisqu'il y a beaucoup d'éléments qui sont liés à la formation, donc c'était important que la CFVU et que le Vice-Président CFVU soient associés là-dessus. En tout cas, je tenais à remercier publiquement Arnaud sur tout le travail qui a été fait là-dessus, même si c'est moi qui le présente aujourd'hui, le PREF c'est quand même son travail pour une bonne partie.

Alors, sur le plan de retour à l'équilibre, au niveau de la méthode, on a redonné les éléments qu'on avait déjà donnés la dernière fois, qui sont des éléments méthodologiques avec des groupes de travail qui avaient été mis en place pour essayer d'associer les différentes directions et les différents services. On a suivi un calendrier qui vous est redonné ici, avec des passages en comité de direction, en réunion de VP. Et puis, plus récemment, on vous avait présenté un état des lieux d'où on en était, un petit point d'étape le 7 juin. Derrière, on a envoyé l'avis pour conformité au rectorat de Créteil le 13 juin, avec un accord ensuite de transmission pour le recteur délégué ESR. Donc ça a été transmis et vous verrez à la fin, on a eu le retour avant-hier du recteur délégué ESR. Présentation pour la forme, parce que ce n'était pas une obligation, mais quand même c'était important pour nous que ce soit présenté au CSA parce qu'il y a dedans des mesures qui vont impacter la partie ressources humaines et donc c'était important que le CSA puisse avoir les éléments d'information. Passage en commission des moyens la semaine dernière aussi, pour la partie financière du PREF. Et enfin, conseil d'administration aujourd'hui pour la dernière étape de la validation.

Alors, ce n'était pas une demande obligatoire, même si on a tenu à ce qu'il y ait un maximum d'éléments – même si on sait que ce n'est pas toujours facile de faire un diagnostic de l'état, ce qu'on avait aussi essayé de vous faire la dernière fois sur les éléments diagnostics qui permettaient de déterminer la trajectoire et pourquoi on était arrivés à un plan de retour à l'équilibre – donc avec des éléments qui évidemment ne sont pas exhaustifs et donc on a essayé de récupérer un certain nombre de choses. Donc, dans le document, vous allez

retrouver que le déficit, en réalité, se creuse depuis 2021 puisqu'il y avait eu une erreur d'écriture qui masquait le fait d'avoir une reprise sur amortissements induits de 3,5 millions. Donc on a donné un tableau de ce qui était, en bleu, le vote du compte financier et en orange ce qu'il aurait dû être si la correction avait été initiée au moment où elle aurait dû être initiée. Donc c'était effectivement dès 2021 qu'on aurait dû être en négatif et qu'on aurait dû avoir l'alerte, ce qu'on n'a pas eu à ce moment-là. Et derrière, on est impactés en 2022 et 2023 sur deux exercices en négatif, ce qui nous amène aujourd'hui à devoir amener un plan de retour à l'équilibre, même si on verra après que sur ces deux années, il y a eu un certain nombre d'éléments conjoncturels qui font que le déficit a été accentué par ces éléments conjoncturels.

Au niveau du diagnostic, la partie conjoncturelle majeure, on l'a vu avec la guerre en Ukraine, c'est l'augmentation des charges des fluides qui sont assez conséquentes avec, pour rappel, sur l'année 2023, une augmentation de 1,4 million, qui venait déjà s'additionner à l'augmentation de 2022, qui devait être de 3,6 millions, de mémoire, pour la partie fluide portée par le patrimoine de l'université. On a eu une compensation partielle de ce coût d'énergie l'année dernière en fin d'année à hauteur d'1 million d'euros, par l'État, mais ce qui veut dire qu'on a quand même à supporter une augmentation de ces charges. Et clairement, l'université, dans ce cadre-là des charges, avec ses 17 campus, avec son étalement géographique, paie beaucoup plus cher que d'autres universités qui ont un patrimoine beaucoup plus concentré, beaucoup plus compact. Il y a donc les fameuses régularisations des charges d'amortissement qui intervient à hauteur de 3,5 millions par an depuis 2021. On a vu après que, conjoncturellement, une recette qu'on avait indiquée qui était liée à l'AFUNA – donc l'organisme qui gérait la partie CFA Sup 2000 qui était rattachée aux contrats d'apprentissages – avec le changement de financements qui a été opéré, pour nous, il y avait une dette 1,5 million sur le CFA Sup 2000. Et donc, on avait mis en recettes, donc on avait annulé cette recette, puisqu'on avait pris la décision finalement de ne pas aller au recours contentieux avec le CFA Sup 2000. On avait un contentieux, aujourd'hui encore, avec la société Grand Paris, sur les travaux du métro avec en particulier la nuisance que cela générerait, et donc la mise en place de préfabriqués pour délocaliser un certain nombre d'enseignements et assurer que les enseignements puissent avoir lieu. On a eu un accord de principe et écrit du

Grand Paris de le financer jusqu'à hauteur maximum de 1,6 million, de mémoire. Et on avait, nous, mis une recette d'1,2 million dans un premier temps pour la fabrication et l'installation des préfabriqués, plus la délocalisation de trois laboratoires de biologie sur une façade qui était moins sollicitée par les nuisances. Le Grand Paris ne souhaitait plus finalement financer ces deux éléments, indiquant que, finalement, grâce au COVID, il n'y avait plus les étudiants sur le campus et donc, lors des nuisances, les étudiants n'étant pas présents, finalement il n'y avait pas eu d'impact. En sachant que l'université, elle, avait engagé les frais pour pouvoir assurer le transfert avant ces éléments. Les derniers éléments qu'on a aujourd'hui, c'est qu'on avait du coup provisionné 1,2 million, pour éviter de provisionner une recette qui n'avait pas lieu. Il s'avère que le Grand Paris revient sur sa décision et semblerait accepter finalement de tenir ses engagements de financement. Donc ils nous ont pour l'instant demandé de faire remonter les factures pour justifier qu'on a bien engagé les frais, que l'ensemble des dépenses a bien été engagé et que ce n'était pas simplement un versement sans engagement de notre part. Donc ça a été fait par l'agence comptable, de recenser l'ensemble des factures liées aux travaux qui avaient été réalisés pour plus de 2 millions d'euros, de mémoire, puisque l'université avait choisi sur les préfabriqués de ne pas faire du précaire, mais de payer un peu plus cher de sa poche pour faire des préfabriqués qui soient plus qualitatifs, et qui puissent rester – parce qu'on avait un manque de salles sur le campus et que ça permettait de les laisser ensuite de manière pérenne. C'était le choix de l'université, donc il est normal que le Grand Paris n'assume pas ce choix-là. Ils rembourseraient sur une recette, on espère, sur les engagements qui avaient été proposés par le Grand Paris, c'est-à-dire autour de 1,6 million, le reste étant à la charge de l'université pour les choix qu'elle a faits. Donc ça, on espère avoir un impact sur 2024 avec la recette, si on arrive à se mettre d'accord avec le Grand Paris pour cet été.

Enfin, on a la mise en œuvre des mesures salariales l'année dernière, dites « les mesures Guerini » avec l'augmentation du point d'indice, par exemple, qui a fait une augmentation de 2,6 millions d'euros pour le BR, l'année dernière, pour tenir compte de l'augmentation du point d'indice entre juillet et décembre. Là encore, on a été légèrement compensés, autour d'1 million d'euros par le ministère. Alors, le point d'indice c'est ce qui impacte le plus, évidemment, puisque la masse salariale, c'est quand même ce qui est le plus

gros volume : 3,5 %, je vous rappelle, en 2022, ce qui n'a pas été compensé en 2022 et on a été compensés en 2023. C'était une compensation partielle puisque ne sont pris en compte que les titulaires et une part des contractuels, par exemple, alors qu'on a des contractuels sur indiciaire. On a eu plein d'autres mesures de masse salariale qui ont été mises en place, qu'on avait rappelées la dernière fois : les mesures bas salaire pour la revalorisation des catégories B, l'augmentation des points d'indice, la mise en place du RIPEC C1 avec l'augmentation de la prime, par exemple, pour les enseignants-chercheurs, le RIPEC C2 avec aussi des primes qui ont été rajoutées. Donc tout ça participe évidemment à l'augmentation de la masse salariale ; et ce ne sont pas, pour beaucoup d'entre elles, des choix de l'établissement, mais simplement des mesures qu'on met en application pour l'établissement, pour être conformes à la réglementation. Ensuite, on a quelque chose qui fait augmenter la masse salariale, c'est le glissement vieillesse-technicité. Les gens restent plus longtemps à l'université, sont plus âgés et sur des grilles de salaires plus élevés. Le deuxième élément qui intervient aussi, c'est qu'il y a eu la création – par exemple sur les enseignants-chercheurs et les enseignants du second degré – de nouveaux échelons, en particulier avec la création de la classe exceptionnelle. Donc, forcément, ça fait une mesure salariale qui fait que le salaire moyen des agents est plus élevé. La dernière mesure sur laquelle on nous demande de nous positionner, c'est justement l'allongement possible pour les enseignants, sur le fait de rester à l'université plus tard, jusqu'à 70 ans. Bien évidemment, ce sont des gens qui seront en fin de carrière, avec les salaires les plus élevés, donc ça aura aussi un impact si on maintient et qu'on accepte systématiquement la prolongation des personnes à leur demande. Parce que, pour le coup, c'est une mesure qui doit être demandée et qui doit être validée par l'université sur le fait d'allonger la présence à l'université, mais ça aura un impact aussi. Donc tout ça rentre dans le dispositif vieillesse-technicité et donc, depuis 2019, on est sur quelque chose qui tourne autour de 1,9 ou 1,8 million par an, sans qu'il y ait d'augmentation de poste, mais simplement parce que les gens restent plus longtemps – même si on peut se féliciter quand même que les gens restent plus ce qui veut dire que l'attractivité de l'université a aussi certainement un impact. L'augmentation de la masse salariale avec différentes mesures sur lesquelles l'université, pour le coup, avait fait le choix d'aller : les différents plans IUT, loi ORE – donc ça, on avait déjà fait le point la dernière fois – plus la mise en œuvre des fameux

RIPEC C1 et C2 qui ont un impact. Juste pour donner un ordre de grandeur, effectivement, sur RIPEC C1 par exemple, c'était une prime donnée aux enseignants-chercheurs de 1 200 euros en 2019, elle est aujourd'hui 4 200, et elle sera en 2027 à 6 000, ce qui constitue une augmentation significative, qui a aussi un impact sur la masse salariale, même si elle est compensée par le ministère, donc ça fait juste augmenter la masse salariale, mais sans augmenter la charge sur l'établissement. Mais ce qui fait qu'il est normal – si on fait finalement le ratio de la masse salariale sur la dotation du ministère – que le poids de la masse salariale augmente, parce que même quand le ministère compense, il compense 100 % de la masse salariale, il ne compte pas le hors masse salariale. Forcément, le poids de la masse salariale en pourcentage pèse plus lourd. Donc si on regarde l'augmentation de la masse salariale ces dernières années, on vous a fait la dotation définitive sur la masse salariale exécutée sur ce qu'on appelle le plafond 1 – donc la partie titulaire, le plafond État. Si on fait cette projection, on s'aperçoit que, finalement, la masse salariale exécutée est supérieure à la dotation du ministère. Ce qui peut donner lieu à une certaine inquiétude. Donc on a retravaillé la chose en enlevant simplement les heures complémentaires, c'est-à-dire en ne prenant en compte que la rémunération statutaire, et pas les heures complémentaires des enseignants titulaires. Et dans ce cadre-là, on s'aperçoit que la notification permet de couvrir la masse salariale des titulaires sur le traitement de base, hors heures complémentaires. Mais on s'aperçoit qu'on est quand même de plus en plus proches de l'égalité.

Donc on vous a aussi donné des éléments sur l'évolution des emplois, puisque c'était ça le sujet qu'on a eu à plusieurs reprises. Donc évolution des emplois sur le plafond 1 et le plafond 2. Donc le plafond 1, on vous le rappelle, c'est le plafond de l'État. Donc on voit qu'il y a une légère augmentation du plafond 1. Ça, c'est lié aux différents plans IUT, loi ORE ou autre, pour lesquels on avait demandé l'augmentation du plafond d'emploi pour recruter des enseignants-chercheurs supplémentaires. Et enfin, l'augmentation du plafond 2, qui là, est le plafond d'établissement, et donc là, qui a une augmentation un peu plus marquée, qui est très liée aux mises en œuvre d'un certain nombre de choses. On le verra juste après, par exemple, sur le projet Erasme, une cinquantaine de recrutements rien que sur un projet PIA qu'on a remporté. Donc il est normal, dans ces cas-là, que le plafond 2 accompagne l'augmentation qui permet la réussite des différents appels à projets. Il y a

aussi eu des choix de l'établissement. L'un des choix a été d'augmenter le nombre de contrats doctoraux. Et donc on a mis en œuvre, par exemple, des demi-contrats doctoraux financés par l'UPEC, avec l'autre demi-financement, soit extérieur, soit par une composante, soit par un laboratoire. C'était une dizaine par an, ce qui fait qu'en trois ans, en rythme de croisière, ça fait une trentaine de contrats doctoraux supplémentaires qui viennent naturellement sur le plafond 2 et pas le plafond 1.

Et le dernier élément qu'on a constaté, ce qu'on avait dit la dernière fois : sur la partie doctorants qui était encore, il y a trois ou quatre ans, portée par la COMUE, les contrats doctoraux sont maintenant portés par l'UPEC, avec le retour du doctorat sur l'université. Et donc on a une augmentation de la masse salariale liée au fait qu'on réattache les contrats doctoraux sur la masse salariale de l'établissement, alors qu'avant, lorsque c'était porté par la COMUE, on rappelle que ce qui était fourni était du fonctionnement, donc il y avait un transfert d'argent de fonctionnement sur la COMUE qui, elle, en faisait de la masse salariale pour les doctorants. Donc on compensait bien la masse salariale, donc ça n'a pas d'impact sur l'établissement. C'est simplement un transfert de fonctionnement vers de la masse salariale, qui est masqué, puisqu'on devrait avoir normalement une baisse de fonctionnement. Et vous verrez qu'on ne la voit pas, la baisse de fonctionnement, puisque dans le même temps, on a eu l'augmentation du fonctionnement liée à une augmentation des fluides, donc il y a une neutralisation, en réalité, des deux.

Alors, le plan de retour à l'équilibre, ce qui est le point important, donc : quelle est la trajectoire et ce qu'on souhaite mettre en œuvre. On est partis, bien évidemment, de différentes hypothèses. La première, ce sont les charges qui pèsent sur l'établissement. Elles sont de trois niveaux : la masse salariale, le fonctionnement et l'amortissement. La plus grosse, bien évidemment, c'est la masse salariale, qui pèse pour un gros volume de la charge, puisque sur 300 millions d'euros, on en a 220 qui sont portés par la masse salariale, en termes de charge. Donc on a regardé un peu comment était la trajectoire qu'on allait aborder.

Premier élément sur la masse salariale, c'est que la trajectoire ces dernières années n'est pas la bonne trajectoire, puisque la trajectoire ces dernières années tient compte de plein de plans (plan IUT, loi ORE, augmentation du point d'indice de 3,5 %), qui forcément ont un impact, sur une année, qui est important. Donc quand on avait regardé un peu la variation de la masse

salariale, la trajectoire initialement qui avait été proposée était une trajectoire qui nous paraissait un peu élevée puisque ça suivait la même trajectoire qu'on avait eue ces trois ou quatre dernières années, alors qu'elle ne correspondait pas à un rythme de croisière qu'on avait initialement. Donc on a regardé un peu l'augmentation de la masse salariale projetée avant les différents plans, pour voir un peu ce qui était l'augmentation dite « standard ». On s'est aperçus qu'on était plutôt sur une augmentation – avec le GVT et les différentes mesures – plutôt autour de 1,9 % ou 1,8 % par an. Donc ce qui veut dire qu'il était plus raisonnable de considérer que – sauf à avoir encore une fois des augmentations de point d'indice ou des plans spécifiques – l'augmentation standard était plutôt autour de 2 % de la masse salariale. On a souhaité être prudents malgré tout, et donc provisionner sur la trajectoire plutôt une augmentation de la masse salariale autour de 3 %. C'est-à-dire 1 % supérieur donc 50 % de plus que la trajectoire dite « classique », de manière à éviter de minimiser la masse salariale dans la projection. La seule année où on a mis un peu plus, c'est l'année 2024, l'année sur laquelle on est. On a mis une projection à 4 % de l'augmentation de la masse salariale, simplement parce qu'on a encore le point d'indice cette année qui va être impacté parce qu'on avait que 6 mois l'année dernière de la deuxième augmentation avec les 6 nouveaux mois qui s'impacteront sur 2024, et qu'on a aussi la fin de certains plans, en particulier IUT ou loi ORE qui sont encore en train d'être recrutés cette année, donc il y aura un impact, forcément, cette année, plus important que sur une trajectoire classique. Donc est partis sur une augmentation de la masse salariale de 4 % pour l'année 2024 puis 3 % pour 2025, 2026, 2027. Donc en étant prudents sur cette augmentation.

Sur la partie fonctionnement, on a regardé un peu le niveau du fonctionnement et de la consommation en fonctionnement. Si vous avez eu le temps de regarder, entre 2021, 2022, 2023, c'est très fluctuant, en particulier avec un pic sur l'année 2022. On a regardé à quoi c'était dû : c'était principalement dû à la dotation VRI qu'on avait obtenue en fin d'année d'exercice budgétaire, et qui avait été donnée dans la dotation établissement et qu'on avait réouverte en crédit les années suivantes. Donc la baisse de 52 à 46 millions sur la partie fonctionnement est majoritairement liée au fait qu'on a arrêté le dispositif VRI, puisque l'ensemble des dépenses qui avaient été financées ont été faites sur l'année 2022. Et donc on est revenus, sur 2023, à une consommation de fonctionnement qui correspond à la consommation plus classique de

l'établissement. Donc on est partis sur une trajectoire où on considère que, sur cette année 2024, on va être encore assez prudents en projetant sur un atterrissage final autour de 50 millions d'euros – c'est-à-dire plus élevé que celui qu'on avait constaté en 2023 – et on est partis ensuite pour dire que, sur 2026, sur les autres années, on reviendrait plutôt à ce qui nous paraissait être le chiffre à peu près classique, en supposant qu'il n'y ait pas d'augmentation de charges, autour de 47 millions d'euros sur la partie fonctionnement.

Sur la partie amortissement et provisions, on est partis sur un changement de comptabilité, qu'on a déjà évoqué à plusieurs reprises, donc qui sera corrigé au BR, en particulier pour la partie amortissement et provisions, pour se caler sur le nouveau mode de calcul qui nous avait été indiqué lors du compte de résultats. On est partis sur une augmentation de l'amortissement et provisions, puisqu'on est sur un contrat de plan État-Région (CPER), on va avoir des bâtiments qui vont être livrés, donc il y a forcément une partie d'amortissement qui devra être faite sur la part qui a été fournie par l'établissement. Le Président l'a rappelé, on a un bâtiment de recherche BRB qui va être livré ; on a la restructuration de la faculté de santé, et puis on a d'autres projets qui sont en cours. Donc il est normal qu'on prévoie que l'amortissement va augmenter dans les prochaines années.

Enfin, une fois qu'on a fait les charges, on a regardé les produits, pour voir un peu le ciblage des produits. Donc c'est là où on a regardé beaucoup la partie formation, parce qu'il y avait un gros impact sur la partie formation. La plus grosse partie du produit vient évidemment de la charge de service public de l'État. Donc, là encore, on a travaillé avec le rectorat pour avoir une trajectoire qui nous paraisse correcte. On a constaté que, de la même manière que pour les charges, pour les produits, il ne faut pas considérer que la trajectoire de ces dernières années d'augmentation de la charge de service public est la bonne trajectoire – puisqu'on a une augmentation de la charge de service public qui était aussi liée au fait qu'on avait tous les plans et qu'on nous a donné plus d'argent pour pouvoir mettre en œuvre les plans, donc ce n'était pas l'augmentation classique. On a regardé, on a convenu que l'augmentation de charge de service public, lorsqu'il n'y avait pas de mesure spécifique, était plutôt autour de 0,88 % par an, donc c'est la trajectoire qu'on a prise. On a validé une trajectoire de 0,88 % par an, avec une correction qu'on va vous proposer au BR, parce que du coup, il y avait une dotation exceptionnelle en fin d'année dernière de la charge de service public de plus de 6 millions

d'euros. On avait eu *a priori* un accord pour que 3 millions d'euros soient soclés, puisque ça correspondait aux mesures Guerini et à l'augmentation des fluides. Il reste néanmoins 3 millions d'euros qui avaient été rajoutés en fin d'exercice sur les budgets restants du ministère. Ça ne vous a pas échappé que ces budgets restants vont être moins nombreux cette année. Donc il est probable qu'on n'ait pas ce maintien de dotation complète à 6 millions d'euros. Donc on a convenu avec le rectorat qu'il paraissait plus prudent de revenir à simplement socler les 3 millions d'euros qui avaient été des mesures compensatoires du ministère ; et de plutôt aller partir, nous, en négociations avec le ministère pour aller voir si on peut récupérer les 3 autres millions et, dans un effet de prudence, en tout cas, de ne pas en tenir compte, en tout cas dans un premier temps. Donc c'est la correction. C'est pour ça qu'en 2024, on va avoir un effet négatif – c'est-à-dire qu'on va avoir une dotation de charge de service public qui va baisser par rapport à ce qu'on avait fait voter au BI, pour corriger justement ces fameux 3 millions d'euros. Et puis après, sur les autres années, on est partis sur la trajectoire de plus 0,90 % par an, qui est la trajectoire classique.

On a retravaillé la partie formation continue, formation alternance. Donc on vous a mis un certain nombre d'éléments, enfin Arnaud nous a remis un certain nombre d'éléments pour pouvoir justifier la projection qu'on a faite, qui me paraît réaliste et prudente, malgré tout, de manière à effectivement arriver aux différentes trajectoires. Alors, vous constaterez, on a quand même essayé, de manière très prudente, sur les charges, de ne pas minimiser les charges, de ne pas trop les minimiser, parce que ce serait être un peu optimiste. Et inversement, sur les produits, de ne pas maximiser les produits. Donc là aussi, d'être assez prudents sur les produits qui pourraient arriver de manière à avoir une trajectoire assez prudente.

Au niveau du résultat, il va forcément être lié aux produits et aux charges qu'on a décidé de mettre sur la trajectoire. Donc on constate que, sur 2024, on vous a fait voter un budget initial autour de moins 7 millions, qu'on est en train de retravailler, pour faire en sorte que dès le BR, on essaie de réduire cette trajectoire de résultat provisionnel, et on compte sur un compte de résultats qui resterait en négatif, mais qui serait plutôt autour de moins 4 millions, plutôt que les moins 7 millions qui avaient été votés au BI. Donc le travail des services est en cours pour vraiment faire avancer un maximum de choses, et en particulier sur la partie recettes, récupérer les recettes qui

n'avaient pas été mises en œuvre les années précédentes, de manière à refaire le résultat un peu plus proche de la réalité.

Sur les autres années, donc la projection par rapport aux produits et charges. Alors, on constate qu'effectivement, on repasserait en positif en 2026, mais il faut bien être conscient d'une chose : c'est que les moins 500 000 euros ou les plus 600 000 euros, c'est l'épaisseur d'un trait sur 300 millions d'euros. Donc on est quasiment à l'équilibre sur 2025-2026, il y a un plus et un moins, mais c'est vrai que ce n'est pas très significatif. Mais en tout cas la trajectoire sur laquelle on s'est placés nous permettrait progressivement de revenir en positif avec une trajectoire positive sur 2027. Je le rappelle, parce que le rectorat nous l'a dit aussi : on est bien d'accord que le PREF s'arrête dès l'instant où on a un exercice positif de l'université. Ce qui veut dire que, pour le rectorat, entre guillemets, l'année 2027 n'a pas lieu d'être pour lui parce que, le plan de retour à l'équilibre, au vu de la trajectoire, s'arrêtera en 2026. Sur les mesures qu'on a mises en œuvre pour pouvoir arriver à cette trajectoire. Donc les mesures ont été rapidement faites et on a souhaité travailler et discuter avec les directeurs de composantes. Une baisse de dotation de fonctionnement des composantes qui, aujourd'hui, était une enveloppe du CA de 12 millions d'euros, ventilés dans les différentes composantes dans la partie formation, qu'on réduira dès le BI 2025 à 10 millions d'euros. Donc il reste à travailler avec les composantes sur la révision du modèle de dotation, en particulier en intégrant la partie masse salariale qui n'était pas intégrée dans le modèle jusqu'ici. Il y a un alignement du taux de prélèvement des ressources propres. Aujourd'hui, sur les ressources propres des composantes, entre 0 et 1 million d'euros, le prélèvement était de 20 %. Et pour toutes les ressources propres au-delà du million d'euros, le prélèvement est autour de 30 %. Et donc, là, on a mis le taux de prélèvement unique sur l'ensemble des ressources propres dès le premier euro à 30 %, ce qui nous permet de récupérer 1 million d'euros. Donc ces deux premières mesures permettront, dès 2025, de récupérer les 3 millions d'euros, ce qui permet de justifier le passage assez brutal de moins 4 millions en prévisionnel pour 2024 à un résultat quasiment nul sur l'année 2025, parce qu'on compte aller effectivement récupérer 3 millions sur les deux premières mesures.

Une autre mesure sur 2025, ça va être de réduire la masse salariale encore, comme ça a été fait en 2024, d'1 million d'euros en année pleine ; ce qui veut dire une campagne d'emplois sur laquelle on fera attention, sur la fin d'année

2025, de manière à réduire au maximum et atteindre les objectifs. Donc là-dessus, on est en train de travailler avec les composantes aussi, pour ne pas non plus envoyer que des signaux négatifs, mais permettre de faire en sorte que les composantes prennent bien conscience – je crois que l'ensemble des personnels de l'université a parfaitement conscience – que des efforts sont nécessaires pour maintenir au maximum l'emploi, en tout cas.

Ensuite, on a des mesures qui ont moins d'impact, mais immédiates, comme la politique d'intégration des personnels en situation de handicap, les rémunérations accessoires... ça, il va falloir qu'on revoie, donc on est en train de revoir aussi la partie rémunération accessoire avec la partie composante.

Des mesures structurelles à plus moyen terme : la direction des services et l'agence comptable travaillent énormément sur la partie cycle recettes pour améliorer le taux d'encaissement des recettes et des conventions, parce qu'on a constaté qu'il y avait pas mal de conventions où la facturation n'avait pas eu lieu alors que les dépenses étaient présentes, donc il faut absolument qu'on aille récupérer les recettes. Donc il y a un certain nombre de mesures qui ont été indiquées, avec le plan sobriété, l'augmentation des ressources propres à la recherche. Donc là-dessus, on pourra revenir si nécessaire.

Au niveau du pilotage, une centralisation, ou une volonté de centraliser un peu plus en tout cas la partie contrôle, avec le développement du contrôle interne budgétaire et comptable. Et justement vérifier la partie encaissement des recettes et vérifier que la partie dépenses est bien corrélée aux recettes et que les recettes sont bien encaissées *in fine*. Renforcer le pilotage central par les mutualisations. Donc ça, ça pourra être fait sur 2024-2025, en particulier sur la mutualisation des locaux, qui est nécessaire puisqu'on ne peut pas se permettre aujourd'hui d'avoir des locaux supplémentaires au vu des charges que ça pèse, sans avoir au préalable vérifié que nos locaux étaient bien utilisés pleinement, à pleine capacité. Donc ça, c'est un travail qui va être fait aussi dès la rentrée.

On a aussi des choses qui vont être nécessaires, en particulier la part investissement de l'établissement, puisqu'on a vu que sur l'amortissement et l'investissement, ça pesait sur l'établissement, donc il va falloir aussi phaser l'investissement et peut-être étaler un peu plus la partie investissement de l'établissement dans les différents schémas directeurs. Donc là, les différents schémas directeurs sont en train d'être revus pour justement essayer de voir ce qui pouvait être un peu rephasé sur la partie investissement.

On vous a donné un tableau – pour le coup, c’est la deuxième annexe – qui vous donne les mesures correctives et le chiffrage sur les différentes années, avec certaines mesures qui nécessitent un coût d’entrée, parce qu’il y a parfois, dans certaines mesures, la nécessité de recruter des gens pour mettre en œuvre la mesure. Donc on a bien essayé, justement, de chiffrer le coût d’entrée nécessaire et ensuite les économies qui en découleraient. Donc là-dessus, ce sont des mesures qui ont été discutées. Certaines ont été enlevées parce qu’elles semblaient difficilement tenables ou en tout cas justifiables sur l’économie. Donc on en a enlevé certaines, remis d’autres. Et ça permet d’avoir un tableau où on essaie d’expliquer au maximum les différentes mesures et comment on est arrivés au chiffrage, justement, des différentes mesures d’économie.

On a transmis les éléments au recteur délégué ESR le 24 juin. On a reçu l’avis favorable du recteur le 3 juillet, donc avant-hier. Donc là-dessus, c’est bon. La commission des moyens a voté à l’unanimité le PREF le 26 juin, avec un avis favorable. Et donc on vous le propose aujourd’hui au passage au CA pour validation. Des questions ?

M. LEVREL. – Bon, j’ai tenté de lire le PREF de 37 pages. Je dois avouer que je n’ai pas une décharge de deux tiers de service, donc c’était difficile de le faire suffisamment en amont pour envoyer les questions à la présidence. Bon, il y en a tellement que je vais essayer d’aller au plus gros.

Une remarque générale, c’est que, dans le document du PREF, outre le fait qu’il y a un certain nombre d’erreurs numériques dans le document et dans les tableaux – qui ne correspondent pas, comme je l’avais signalé la dernière fois, pour certains chiffres, aux comptes financiers qui ont été votés en instances – je remarque dans le PREF qu’il y a un certain nombre de mesures dont le chiffrage n’est pas donné. C’est-à-dire que le nombre qui figure dans le tableau en annexe, dont on nous a présenté des morceaux, on ne sait pas d’où il sort. Ça, c’est le cas pour un certain nombre de mesures.

Donc je vais essayer de parler seulement des questions sur les plus importantes, les plus volumineuses des mesures. Mais, une petite remarque en introduction, c’est que dans le préambule, dans la partie 1, on nous explique comment a été fait le PREF. Et il est mentionné qu’un nombre significatif d’agents a été mobilisé. Bon, moi, personne autour de moi n’a jamais entendu parler du PREF et ne sait même pas ce que signifie l’acronyme

PREF. Donc je pense que sur les 2 500 agents de l'université, il n'y a pas un nombre significatif – au sens scientifique – qui a été mobilisé. Et puis, sur la comitologie, il est mentionné un cercle 4 « Groupe de travail des instances (CSA, CA, commission des moyens) ». Et je ne me rappelle pas avoir vu passer d'appel à participer à un GT, appel qui aurait été diffusé parmi les membres des instances. Donc tout ça pour dire que la co-construction me paraît relativement limitée.

Il y a des remarques que j'avais déjà faites au précédent CA donc je ne vais pas reprendre. Page 15, il est indiqué que le gel de 20 % en fonctionnement en 2023 a permis d'économiser 5 millions sur les dépenses de fonctionnement. Au compte financier on avait vu que les dépenses de fonctionnement avaient baissé de 6 millions, donc il y a peut-être d'autres économies qui avaient été faites. Il y est indiqué surtout que ce gel a permis 1,5 million d'économies sur les dépenses d'investissement. Donc j'aimerais savoir comment, en gelant des crédits de fonctionnement, on permet de faire des économies d'investissement.

M. BERNARDINO.– Alors, en fait, sur la dotation qui est donnée aux composantes, la dotation est en fonctionnement. Ensuite, on laisse les composantes décider de la part masse salariale, fonctionnement, investissement au titre de la pédagogie. Donc ça, c'est laissé à l'arbitrage de la composante par rapport à leurs besoins et par rapport à, effectivement, ce qu'ils ont envie de mettre. Donc inévitablement quand on a moins d'enveloppe budgétaire à sa disposition, on privilégie, de toute façon, priorité numéro 1, la masse salariale, en numéro 2, le fonctionnement, et on fait l'investissement s'il nous reste de l'argent. Donc il y a beaucoup de composantes qui ont fait le choix de ne pas faire d'investissements pédagogiques parce qu'ils ont privilégié la masse salariale et le fonctionnement.

M. LEVREL.– Merci. Alors, il y a un tableau qui est intéressant page 16 qui est sur le coût – dont tu as parlé un peu dans le diaporama – des différents plans, notamment plan loi ORE, plan LAS, plan IUT 1, plan IUT 2, plan Master Santé, etc., avec les financements obtenus et le coût en masse salariale. Alors, déjà une remarque, c'est que le coût en masse salariale n'est pas l'ensemble des coûts d'une nouvelle formation. Il y a des coûts d'investissement – comme tu l'as dit en composante, d'investissement de matériel pédagogique par

exemple – et puis il y a des coûts de fonctionnement. Donc ce tableau fait passer sous silence, quand même, une partie du coût. Mais il est mentionné par exemple – donc c'est intéressant d'avoir ce tableau parce que c'est la première fois qu'on l'a – que le plan IUT 1, par exemple, a permis de recevoir 2,8 millions de financement, mais a coûté, simplement en masse salariale, 3,8 millions. Donc il manque 1 million d'euros et, dans le document, il est écrit que le « sous-financement a été compensé par les recettes générées en contrepartie. Cela a notamment été le cas avec le plan IUT, qui a conduit au développement de formations en apprentissage ». Cependant, ce point n'est pas chiffré dans le document. C'est-à-dire qu'on n'a pas le montant de recettes supplémentaires générées par le plan IUT. Et, par ailleurs, comme on nous avait dit antérieurement que le modèle de fonctionnement en silo des composantes faisait qu'elles dépensaient de toute manière leurs ressources propres en local, pour que cette masse salariale non financée d'1 million d'euros, qui est payée par le central, soit compensée par le développement des ressources propres des composantes, ça suppose qu'il y a eu au moins 1 million d'euros transférés de la composante vers le central pour financer cette masse salariale.

M. BERNARDINO. – C'est le cas.

M. LEVREL. – Donc ce qui suppose que les ressources propres de l'IUT – vu qu'il y a 30 % des recettes qui sont prélevées et transférées au central – ça voudrait dire que les ressources propres de l'IUT, simplement avec le plan IUT 1, ont augmenté de plus de 3 millions d'euros.

M. BERNARDINO. – C'est le cas.

M. LEVREL. – Voilà, donc évidemment c'est un point qu'on ne peut pas vérifier puisqu'on ne dispose pas des budgets des composantes depuis à peu près quatre ans. Il y a des petites interruptions dans mon propos parce que, comme je dois sauter un certain nombre de remarques, qui étaient nombreuses...

Il y a un paragraphe page 18 à propos de l'évolution de la consommation des équivalents temps plein travaillé (ETPT) annuels. Il y a un paragraphe sur le coût des agents âgés de plus de 64 ans. Je voulais savoir à quoi sert ce

paragraphe. On constate que la masse salariale de ces agents est de 12 millions d'euros.

M. BERNARDINO.– Ça participe au GVT.

M. LEVREL.– C'est-à-dire ?

M. BERNARDINO.– C'est-à-dire que dans les âges les plus élevés, ce sont forcément les plus gros salaires qui sont là, et donc ça pèse plus sur l'établissement, et donc participe au GVT.

M. LEVREL.– On sait ce que c'est, le GVT, mais le fait de chiffrer le coût de la masse salariale des agents de plus de 64 ans, à quoi ça sert ?

M. THAUVRON.– Ça démontre que, selon la pyramide des âges, on pourra avoir une réduction de la masse salariale liée au départ de toutes ces personnes, qui seront remplacées par des personnes plus jeunes, dont la masse salariale sera plus faible.

M. LEVREL.– D'accord, donc c'est le fameux effet de noria. Mais comme la masse salariale des gens qu'on recrute à la place n'est pas chiffrée, ça ne permet pas de chiffrer l'économie réalisée.

M. THAUVRON.– Ça ne chiffre pas à l'euro près, mais ça te donne quand même un ordre de grandeur sur le fait que cette pyramide des âges fait que, tu vas mécaniquement, via le GVT... Enfin, l'effet noria, c'est dans le GVT. Mais, cet effet de pyramide des âges va réduire la masse salariale.

M. LEVREL.– Oui. C'est-à-dire qu'en fait, si on gèle tous ces postes, on peut économiser jusqu'à 12 millions d'euros.

M. THAUVRON.– Il ne s'agit pas de les geler nécessairement. Il s'agit que si tu les remplaces par des gens plus jeunes, tu as une perspective, là, qui fait que tu as une économie potentielle qui est significative. Alors que, si tu avais des personnels beaucoup plus jeunes, tu n'as pas cet effet GVT positif.

LE PRÉSIDENT.– On peut espérer de les remplacer par des gens plus jeunes.

M. THAUVRON.– Oui, oui.

M. BERNARDINO.– Ça pose la question qui avait été posée en commission des moyens. La commission des moyens a quand même posé la question de savoir si, en gros, l'établissement – comme d'autres établissements – pouvait ne pas autoriser le prolongement au-delà de la limite d'âge pour les enseignants, ce qui permettrait de ne pas « empirer » la situation en empêchant que les gros salaires restent à l'université. C'est une question qui est arrivée en commission des moyens.

M. LEVREL.– Alors, page 22, il est évoqué le gain espéré par la refonte du modèle d'allocation des moyens. Donc là, comme tu l'as résumé, il est envisagé de diminuer la dotation de fonctionnement des composantes de 2 millions d'euros. Ça veut dire qu'en fait, le budget de fonctionnement de l'université va baisser de 2 millions d'euros. Et par ailleurs, il est indiqué que le taux de prélèvement sur les ressources propres des composantes, actuellement de 20 %, va augmenter, ce qui permet, il est écrit, une économie d'1 million d'euros. Mais en fait, si on transfère – ce prélèvement, c'est un transfert entre les ressources propres des composantes et l'usage qui en est fait par le central – c'est un transfert de fonds au sein de l'UPEC. Donc je ne vois pas en quoi ça augmente les ressources de l'UPEC. C'est un peu comme si vous essayiez de faire avancer votre voiture en poussant sur le volant.

M. BERNARDINO.– Ça réduit les charges, ça n'augmente pas les produits, je suis d'accord, ça réduit la charge.

M. LEVREL.– C'est-à-dire, la charge ?

M. THAUVRON.– Tu gèles la possibilité pour les composantes de le dépenser, et on ne le dépense pas en central.

M. LEVREL.– Non mais là, je ne parle pas des 2 millions de baisse de dotation de fonctionnement, je parle du prélèvement d'1 million.

M. THAUVRON.– C'est pareil.

M. BERNARDINO.– C'est pareil.

M. LEVREL.– Donc ça veut dire qu'on va réduire le budget de fonctionnement des composantes de 3 millions au total.

M. THAUVRON.– Oui.

M. LEVREL.– Je pense que les composantes...

M. THAUVRON.– Ils sont au courant.

M. LEVREL.– ... n'ont peut-être pas saisi la subtilité.

M. BERNARDINO.– Il n'y a pas de subtilité, je l'ai dit clairement.

M. LEVREL.– Alors, dans la suite, à propos des gels d'emploi, il est écrit « à titre indicatif, le gel d'une quinzaine de postes » représente en année pleine une économie de 1,1 million. « Ce gel [...] devra permettre de respecter la trajectoire financière fixée ». Donc il y a deux choses par rapport à ces phrases. La première chose, c'est qu'il est écrit « à titre indicatif ». Mais, dans le tableau de chiffrage, ici, il est bien indiqué qu'on aura, au bout de deux campagnes d'emploi, économisé 2 millions, ce qui veut dire qu'au bout de deux campagnes d'emploi, on aura économisé deux fois 15 postes. Donc ce n'est pas simplement à titre indicatif, c'est-à-dire qu'il est déjà prévu pour la prochaine campagne d'emplois, d'après ce tableau, de geler 15 postes supplémentaires.

Et par ailleurs, il est écrit que ce gel devra permettre de respecter la trajectoire financière fixée. Ce qui indique donc – puisque je crois que c'est le seul endroit dans ce document où cette phrase apparaît – que c'est la mesure d'ajustement pour respecter la trajectoire financière. C'est-à-dire que donc tout écart aux prévisions de recettes supplémentaires se traduira mécaniquement par le gel de postes supplémentaires, ce qui permettra de rassurer le recteur, qui souhaite que la trajectoire financière qui est adoptée ici soit respectée. Ce sera à peu près possible, je pense, parce que si une campagne d'emplois fait 45

postes, en les gelant tous, on arrive à faire 3 millions d'économies, donc si on n'a pas réussi à dégager 3 millions d'économies ou de recettes supplémentaires quelque part, il suffira de geler tous les postes.

Alors, bon, encore une fois dans la thématique des choses pas chiffrées précisément, il est parlé de réviser le RNA, sans vraiment de chiffrage. Mais ensuite on voit dans le tableau qu'il y a 300 000 euros économisés, sans qu'on sache exactement quel poste sera révisé et où. Il est question d'optimiser les maquettes de formation, mais bon, l'optimisation, en fait, c'est un vocable qui est traduit ensuite par un plafonnement des heures. Donc plafonner les heures de M1 à 410 heures. Pourquoi 410, pourquoi pas 409 ? Je ne sais pas. Pourquoi le plafonnement en M1, alors qu'*a priori* dans les autres formations, les volumes horaires indiqués sont à peu près ce qui se fait déjà ? Dans le document, il n'y a pas de justification, et puis il y a des seuils indiqués pour les ouvertures de formations ou parcours. Et je me demandais comment sont établis ces seuils. Parce que, par exemple, je voulais signaler qu'il est indiqué un seuil d'ouverture en M2 de 15 étudiants. Dans la formation où je travaille, qui est une formation expérimentale, de physique-chimie, il y a des travaux pratiques de physique-chimie. Et, dans nos salles de travaux pratiques, on ne peut pas mettre plus de 12 étudiants. Donc si on ouvre à 15, ça coûte plus cher que si on ouvre à 12. Parce que si on ouvre à 15, il faut faire deux groupes de TP, ça multiplie par deux le volume horaire de TP. Alors que, si on ouvre à 12, il y a trois étudiants de moins qui rapportent un peu moins de recettes, mais il n'y a qu'un groupe de TP. Donc voilà, je vais peut-être avoir des réponses sur ces questions relatives à la formation.

M. THAUVRON.– Oui, je vais te répondre sur ces différents faits. Pourquoi 410 heures ? C'est parce que, pour les formations en apprentissage, la formation doit durer au minimum 25 % de la durée légale du travail. Et 25 % de 1 607 heures, ça nous fait 402 à 403 heures, quelque chose comme ça. C'est pour ça qu'on a atterri sur cette idée de 410 heures en M1, sachant que d'une formation à l'autre, tu vas avoir des écarts très élevés : tu as des formations qui sont très au-delà de ces 400 heures.

Sur les seuils, ce sont des seuils qui ont [inaudible 01 :18 :37]. Ils ont été discutés en décembre dernier avec les directeurs de composantes. Là, on n'est pas rentrés dans le détail, parce que c'était un document pour le rectorat. Ces seuils, ce sont des seuils généraux qui sont ajustables en fonction des

conditions techniques. C'est-à-dire qu'on est bien conscients qu'il y a des plateaux techniques, notamment à la FST, qui font qu'effectivement, le seuil de dédoublement, c'est 12. Donc soit c'est 12, soit c'est 24, donc on est assez contraints. Donc évidemment ils ne vont pas s'appliquer de façon bête et méchante. Dans certains cas, on est – ça aussi ça a été discuté avec les directeurs de composantes – on est dans des formations qui forment aux métiers de la recherche. Et donc là, dans ces cas-là, il y aura des dérogations à ces effectifs. Et, dans certains cas – et ça concerne notamment l'INSPE – on est sur des formations qui relèvent de nos missions de services publics, qui sont assurées uniquement par l'UPEC. Je pense notamment aux formations de l'INSPE de Saint-Denis, où il n'y a qu'à l'UPEC, à l'échelle de toute l'Île-de-France, que ces formations sont assurées. Et donc, par définition, on assurera nos missions de service public. Donc s'il y a 10 étudiants ou 12 étudiants, on maintiendra ouverts certains MEEF techno ou pro. Donc là, on est sur des principes généraux qui s'ajusteront au cas par cas lorsque c'est justifié.

M. LEVREL. – Très bien. Et donc comment est-ce que les économies réalisées par ces mesures ont été estimées ?

M. THAUVRON. – Encore une fois, on ne peut pas, mesure par mesure, identifier l'économie. On se fixe un objectif et chaque année, on ajustera. En l'état actuel, on ne dispose pas de l'information. Si je reprends le cas de l'INSPE sur Saint-Denis, on a le monopole à l'échelle de l'Île-de-France. Sur d'autres MEEF, ce sont des formations qui existent dans d'autres INSPE. On l'a vu l'année dernière, il y avait tellement peu de candidats sur le MEEF documentation, qu'à la rentrée il a été fermé et transféré sur Paris. Donc à chaque fois, on fait des ajustements, c'est-à-dire qu'on ne peut pas dire – sauf pour certaines mesures qui sont facilement quantifiables, typiquement la mesure qui passe de 12 millions à 10 millions d'euros l'enveloppe versée aux composantes, là, c'est très facile à chiffrer. Les autres, on fixe des mesures. Ce sont des mesures qui ont vocation à réduire les dépenses. Maintenant, les chiffrer à l'euro près, c'est totalement impossible. On a un objectif général et à la fin de l'année on fait le point et on voit est-ce que ça a baissé ou pas. Si ça a bien baissé, très bien, si ça n'a pas assez baissé, on renforcera les mesures.

M. LEVREL.– Merci. Ça me rassure un peu, parce que ça fait une deuxième mesure d’ajustement : c’est-à-dire que si on ne peut pas geler suffisamment de postes, on fermera des formations.

M. THAUVRON.– Le gel des postes, c’est quand même la mesure ultime. L’objectif ce n’est pas du tout ça.

M. BERNARDINO.– Et d’ailleurs, tu as fait le commentaire sur le fait qu’on va baisser la dotation des composantes de 3 millions d’euros, si c’est accepté par les composantes, c’est justement pour privilégier l’emploi et les postes plutôt que le fonctionnement. C’est en accord aussi avec cette...

M. THAUVRON.– De même que la dernière réunion qu’on a eue avec les directeurs de composantes sur la prochaine offre de formation, il a bien été admis de façon générale que la seule façon de limiter les gels de postes, c’était de réduire aussi les maquettes.

LE PRÉSIDENT.– Est-ce qu’on peut poser des questions, parce que là, c’est un peu [inaudible 01 :22 :07]

M. LEVREL.– Oui, oui. En fait, comme le document on n’a pas eu de préversion, on n’a pas pu l’étudier à l’avance donc tout arrive d’un coup, effectivement.

LE PRÉSIDENT.– Il faut poser par écrit les éléments, on vous répondra.

M. LEVREL.– Oui mais quand j’ai envoyé quelques mesures par écrit, on m’a dit « j’attends d’avoir toutes les questions pour apporter toutes les réponses ». Mais, encore une fois, moi, je ne suis pas déchargé de mon service. On a reçu le document la semaine dernière, il y a 37 pages.

LE PRÉSIDENT.– C’est un peu un soliloque là.

M. LEVREL.– Non, vous apportez des réponses très intéressantes.

LE PRÉSIDENT.– Si vous avez des questions générales, sur les maquettes, bon, très bien. Mais là, on est sur un PREF avec une trajectoire, c'est peut-être intéressant de ne pas forcément mobiliser la parole pendant...

M. LEVREL.– Si d'autres personnes ont lu le PREF et veulent faire des remarques, moi je suis tout à fait...

M. BERNARDINO.– L'ordre du jour étant long, si on pouvait...

M. LEVREL.– Oui, oui, j'en ai bien conscience. J'essaie d'exercer mon mandat de façon très sérieuse. On va passer le micro et puis je le reprendrai après, comme ça, ça va changer un peu le soliloque.

M. VALLÉE.– C'est quand même une des premières prérogatives du conseil d'administration, les finances de l'établissement. Alors, la première mesure c'est le levier d'économies immédiates, c'est la refonte du modèle d'allocation de moyens. Pourquoi vous vous êtes arrêtés à faire une seule tranche d'impôts à 30 % au lieu d'en faire une à 25 % par exemple et une à 35% ? Parce que là, vous mettez en place une *flat tax*, c'est comme ça que je l'appelle, ce n'est pas trop dans l'air du temps, si j'ai bien compris ce qui se passe autour de moi – vous peut-être pas. Moi, j'aurais souhaité aussi avoir un tableau avec les ressources propres des composantes en 2023–2024 et voir si ce modèle fait vraiment rentrer 1 million d'euros en plus. Et ça, c'est une information qu'on réclame depuis au moins quatre ans ou cinq ans. Et là, on se retrouve avec un chiffre d'1 million. Peut-être qu'il est moins, peut-être qu'il est plus. Et pourquoi vous n'avez pas souhaité augmenter le taux pour certaines composantes qui ont des ressources propres au-delà du million ? Parce que là, vous faites payer les petits, Monsieur le Président. Enfin l'impact sera plus fort sur les petits.

M. BERNARDINO.– Tout dépend de ce qu'on appelle « petits ».

M. VALLÉE.– Je rappelle que l'effort qui est demandé à certaines composantes...

M. BERNARDINO.– Tout dépend de ce qu'on appelle « petits » et à quel niveau le petit est petit.

M. VALLÉE.– En dessous du million, ceux qui ont un million...

M. BERNARDINO.– Oui, enfin, si on a un... je ne vise aucune composante en particulier.

M. VALLÉE.– Non, je ne vise personne non plus.

M. BERNARDINO.– Moi non plus. Mais certaines qui sont petites en ressources propres sont peut-être très grandes en masse salariale.

M. VALLÉE.– Ah, mais ça, la masse salariale...

M. BERNARDINO.– Non, non, mais donc, la notion de « petit », j'aimerais savoir quel est le périmètre du petit.

M. VALLÉE.– Il y en a peut-être qui génèrent beaucoup de ressources propres parce qu'ils ont beaucoup de masse salariale et qu'ils peuvent faire beaucoup de DU, de distance, ou je ne sais quoi, pour élargir le cercle parce qu'il n'y a pas beaucoup d'enseignements à faire, si vous voyez ce que je veux dire. La charge d'enseignement n'est pas trop contrôlable. J'avais demandé les...

M. BERNARDINO.– Je te rappelle qu'il n'y a pas d'obligation réglementaire.

M. VALLÉE.– Alors, Monsieur le Président l'a dit, il n'y a que le résultat qui compte. En termes d'effort, toutes les composantes, il y a 10 % ou 20 %. Sur la masse salariale, toutes les composantes ont été impactées sauf une. Et là, visiblement, il y en a encore une qui va s'en sortir, enfin il y en a deux qui vont s'en sortir – je suppose qu'il n'y en a que deux ou trois qui sont au-dessus du million en ressources propres, mais comme on n'a pas les informations...

M. BERNARDINO.– Il y en a que deux qui quoi ? Je n'ai pas compris.

M. VALLÉE.– Non, mais on n’a pas les infos ! Quelle composante a plus d’1 million de ressources propres ? C’est ça qu’on veut savoir depuis cinq ans. Après vous allez nous dire qu’on n’est pas assez précis, mais vu qu’on n’a pas les chiffres depuis cinq ans, on est bien obligés de faire des suppositions.

M. BERNARDINO.– On peut donner le montant des ressources propres.

M. VALLÉE.– Eh bien, au prochain CA, un tableau avec toutes les ressources propres des composantes, ça ne doit pas être très long et ça existe sûrement déjà.

M. BERNARDINO.– Quelle est la question ? Je ne sais pas quelle est la question.

M. VALLÉE.– La question : je demande...

LE PRÉSIDENT.– On donnera un tableau, il n’y a pas de problème. Par contre, là, on est dans le PREF et je vais avancer sur le PREF.

M. VALLÉE.– Ça fait partie du PREF, c’est la première... c’est la page...

LE PRÉSIDENT.– [inaudible 01 :26 :03] Après, c’est une estimation.

M. THAUVRON.– Le calcul, il est assez simple. C’est-à-dire que puisque tu passes de 20 % à 30 %, et que tu as grosso-modo 10 composantes qui gagnent plus d’1 million, le calcul il est là.

M. VALLÉE.– Merci, Monsieur THAUVRON de préciser déjà qu’il y a 10 composantes sur la totalité qui sont au-dessus du million. Mais il y en a peut-être qui sont juste au-dessus de la barre.

M. BERNARDINO.– Ce qui ne change rien : être à 980 000 ou 1 million, ça ne change pas grand-chose.

M. VALLÉE.– Oui, enfin, les calculs, je peux les faire moi-même, si vous voulez, Monsieur le Vice-Président.

Mme FLEURY.– Juste un petit commentaire général et une question. J'ai bien compris qu'il s'agissait d'une présentation d'une trajectoire, mais effectivement, je pense que mon commentaire c'est que c'est basé sur des scénarios peut-être un peu optimistes et des mesures dont le chiffrage n'est pas indiqué, ça laisse une marge de trajectoire. Voilà, donc, ça, c'est le commentaire.

La question, elle concerne la page 21 : « organisation des services ». Ce n'est pas le point central, néanmoins en tant qu'élue BIATSS [inaudible 01 :27 :32]. Donc il est écrit que l'organisation des services est notre dernier levier d'économies possible identifié dans le PREF. Et il est prévu que les mesures envisagées sont susceptibles de générer des dépenses dans un premier temps, mais ce qui paraît indispensable, bon. « Deux thématiques principales ont été identifiées et ont donné lieu à diagnostic : mutualisation des locaux et la mutualisation des missions ». Donc ma question porte sur la mutualisation des missions. Je voudrais avoir l'assurance que cette mutualisation des missions, si elle se produit, elle se passera en concertation ou bien si elle se fera de manière plus autoritaire. Il est évoqué page 22 que « l'UPEC est déjà pleinement engagée dans cette démarche et peut se prévaloir de deux réussites ». Donc il est mentionné les efforts de mutualisation, notamment sur le site de Sénart-Fontainebleau avec d'autres composantes. Donc on peut effectivement comprendre une mutualisation de missions, et il y a une mutualisation concernant les locaux. Mais je voudrais juste citer qu'il y a eu des contre-exemples, et je voudrais citer ce que je ne considère pas comme étant une réussite. Un contre-exemple avec la mutualisation de certaines choses à la naissance de l'ex-ESIPE, mutualisation de service avec la FSEG. Et donc insister sur une des conditions de réussite préalables, c'est la concertation et non pas l'imposition de manière autoritaire de mesures, si cette piste était déployée. Voilà, merci.

M. BERNARDINO.– On est bien d'accord sur la concertation et, de toute façon, toute réorganisation des organigrammes passe par le CSA. L'ordre du jour étant assez large, je vous propose qu'on n'y passe pas plus de 7 minutes supplémentaires.

LE PRÉSIDENT.– Vous pourrez poser toutes les questions par écrit, on vous répondra par écrit.

M. LEVREL.– Puisqu'on parle de trajectoire, je vais parler des gros éléments de trajectoire. Quand il est parlé de l'amélioration de la facturation, l'objectif dans le PREF, c'est d'apurer 80 % des comptes d'attente. Et les comptes d'attente sont estimés à 90 millions, ce qui ferait un produit supplémentaire de 72 millions d'euros. Or, dans le tableau, il est indiqué 1,5 à 2 millions par an d'amélioration des produits par cette mesure.

M. BERNARDINO.– Il y a une différence entre le compte d'attente et les produits non titrés. C'est-à-dire qu'il y a des produits à recevoir qui font partie du compte, et qui sont pour l'instant encore dans le compte d'attente parce qu'on n'a pas encore rattaché la recette avec l'encaissement. Je vais donner un exemple : j'ai un contrat de recherche, je reçois un acompte du contrat de recherche. Il est dans nos comptes d'attente, puisque je n'ai pas encore titré la recette. Il faut bien que quelqu'un me fournisse le bilan pour que je puisse faire la facturation et pouvoir encaisser la recette et titrer. En attendant, ces éléments-là restent dans le compte d'attente. Dans les 90 millions du compte d'attente, on est même un peu au-dessus maintenant, on a, heureusement, une grosse partie de ce compte d'attente qui est liée à des recettes qui ont déjà été titrées et qui sont attendues. Donc la seule question qu'on va aller chercher c'est uniquement la part pour laquelle le titrage de la recette a été omis.

M. LEVREL.– D'accord, et c'est estimé à combien ?

Mme DUROU.– Ce qu'on a chiffré dans le PREF.

M. BERNARDINO.– Ce qu'on a chiffré dans le PREF, ce qui me paraît être raisonnable, c'est-à-dire entre 15 et 20 % du volume, c'est-à-dire qu'on considère que 15 à 20 %, quand même, sont heureusement titrés. Donc il y a des choses qui sont parfois liées à de simples écarts. Par exemple, on s'attend à une recette de 50 000 euros de la Région Île-de-France. La recette qui est arrivée est de 49 500 euros. Forcément que le titrage n'est pas en lien, donc il faut que quelqu'un réajuste le titrage pour qu'on puisse correspondre. Et ça, ça peut arriver juste parce qu'il y a des réajustements. Ça peut être sur un contrat de recherche, où finalement l'ensemble des dépenses n'est pas pris en

compte, donc une dépense est éliminée, ce qui veut dire que l'encaissement qui est validé ne correspond pas à ce qui avait été titré en recettes. Et il faut bien avoir ce travail d'épurement pour pouvoir justement limiter le compte d'attente. Donc là, pour le coup, l'agence comptable et les services sont dessus. Le gros volume du compte d'attente concerne quand même la partie recherche, trois quarts du compte d'attente c'est la part recherche.

M. LEVREL.– Très bien. Pour cette mesure, il est indiqué un coût d'entrée de 37 161 euros pour la première année, et à nouveau 37 161 euros de plus la deuxième année et 37 160 euros de plus la troisième année, et encore le même montant de plus la quatrième année. À quoi correspond ce montant s'il vous plait ?

Mme GARAPON.– C'est la masse salariale, ça correspond à la masse salariale, le temps de travail des agents qui vont être mis sur cette mission.

M. LEVREL.– Qui seront rémunérés en heures complémentaires ou c'est le nouvel agent qui est recruté pour trois ans ?

Mme GARAPON.– Peu importe, justement, l'organisation va progresser. L'idée c'est que ça correspond à un demi-ETP, 37 000 et quelques.

M. LEVREL.– Ça correspond à combien ?

Mme GARAPON.– Un demi-ETP de BIATSS.

M. LEVREL.– Un demi... Alors, dans le PREF, il est indiqué qu'une personne sera recrutée *a priori* à temps plein pour trois ans.

Mme GARAPON.– Oui, c'est pour ça que, comme ça va prendre un peu de temps, la première année c'est un demi, après on ajoute pour pouvoir progresser.

M. LEVREL.– Très bien. Alors, une dernière remarque de trajectoire, donc. On a deux tableaux en fait. On a le tableau 3 avec les mesures. Donc j'ai calculé le total de ce que devaient rapporter les différentes mesures listées dans le

tableau 3. Donc en 2024, 5,3 millions ; en 2025, 10 millions ; en 2026, 9,4 millions ; en 2027, 8,4 millions. Par ailleurs, j'ai regardé le tableau 2, avec le gros sujet qui est l'augmentation inexorable de la masse salariale. Et puis les différents autres postes : réduction de fonctionnement, augmentation des produits, etc., qui sont censés refléter les mesures du tableau 3.

M. BERNARDINO. – En partie.

M. LEVREL. – Voilà, donc en 2024, par exemple, la masse salariale augmente de 9,3 millions et le résultat s'améliore de 4 millions. C'est la prévision, la projection 2024 par rapport à l'exécuté 2023. Donc le résultat s'améliorerait de 4 millions, mais les dépenses de masse salariale augmentant de 9,3 millions, ça voudrait dire que, par rapport à 2023, il faut dégager 13,3 millions de gains supplémentaires – les gains étant soit des recettes soit des économies, soit des économies sur les dépenses, soit des augmentations sur les recettes. Or le total des mesures 2024 s'élève seulement à 5,3 millions. Donc il y a quand même quelque chose, même si c'est approximatif, mon raisonnement, il y a un écart de 8 millions entre les mesures indiquées qui se totalisent à 5,3 millions et l'amélioration du résultat qui suppose 13,3 millions d'économies et de recettes supplémentaires.

M. BERNARDINO. – Et donc la question ?

M. LEVREL. – Où sont ces 8 millions dans les mesures qui sont listées ?

M. BERNARDINO. – Alors, il y a une partie de ces mesures qui sont liées – on l'a dit tout à l'heure – qui étaient du conjoncturel. C'est-à-dire que j'espère bien que les 1,2 million qu'on avait provisionnés pour le Grand Paris, on ne le refera pas deux années de suite. Donc il y a déjà 1,2 million sur cette « non-mesure », qui n'est pas chiffrée puisque c'était conjoncturel. On a aussi eu l'année dernière en fin d'année, on a évoqué la partie recherche qui n'a pas suffisamment bien chiffré, parce que la nouvelle responsable de la DRV vient d'arriver et que le service financier de la DRV était quand même assez en souffrance avec le manque de personnel, n'a pas chiffré la partie produits à recevoir. Donc une sous-estimation des produits à recevoir du côté recherche,

et donc c'est simplement le réajustement de ça qui permet quasiment de récupérer ces deux éléments.

M. LEVREL.– Les produits à recevoir en recherche et autres sont en réduction de 14 millions par rapport au BI, pas en augmentation.

M. BERNARDINO.– Oui, mais il faut regarder par rapport à l'exécuté 2023.

M. LEVREL.– Dans l'exécuté il y a une augmentation de 15 millions effectivement, multiplié par 2,5.

M. BERNARDINO.– Merci.

M. LEVREL.– Une dernière question – et le mot « dernière » doit vous faire plaisir. À propos des amortissements et provisions, donc j'ai à peu près suivi l'explication sur l'augmentation progressive suite à l'aboutissement des projets immobiliers, mais j'ai constaté depuis tout l'historique qu'on a des comptes financiers – depuis 2017 je crois – il y a toujours un delta entre les amortissements et provisions et les reprises de provisions faites par l'amortissement, et qui a longtemps avoisiné 9 millions d'euros. Sur les deux exercices précédents il était de 9,3 millions. Et à partir de 2024, il passerait à 7 millions. C'est-à-dire que, d'un seul coup, le delta qui depuis 7 ans est à peu près stable à 9 millions, diminuerait à 7 millions à partir de demain.

M. BERNARDINO.– Oui, de même qu'on a constaté, qu'on a finalement découvert qu'il y avait une neutralisation à tort de 3,5 millions, on sait aujourd'hui qu'on a aussi l'effet contraire, c'est-à-dire qu'on a une non-neutralisation à tort. C'est-à-dire qu'on a des subventions qui sont données par des organismes extérieurs. Ces subventions servent l'investissement et, dans ces cas-là, on neutralise l'amortissement. Exemple : le CD94 donne tous les ans 150 000 euros pour la partie recherche en investissement. Ce qui veut dire que, normalement, on devrait, pour chaque année, l'achat de matériel qui est fait à hauteur de 150 000 euros, le neutraliser en amortissement, puisqu'on a une subvention et que l'argent n'est pas pris sur le fonds de roulement, mais à une subvention extérieure. Et ça suppose que les investissements soient bien rattachés à une convention pour justement

permettre la neutralisation. Ce travail n'est plus fait depuis trois ans, aussi. Sauf que là, on a plutôt des priorités dans l'ordre des priorisations : reprendre toutes les conventions qui existent, essayer de réattacher les achats pour justement éviter d'avoir à amortir sur du matériel qui ne devrait pas être amorti parce qu'il devrait être neutralisé de par la subvention. Et ça, ça n'est plus fait. Et c'est ce travail-là qu'on estime de pas être en capacité de faire cette année ni l'année prochaine, mais qu'en tout cas, on sera en capacité de faire en 2026 et qui fera une chute brutale comme ça, puisqu'on estime que ça doit être autour - là encore c'est approximatif - entre 10 % et 15 % de la part justement de delta entre les deux. Et donc on a par exemple toute la partie recherche aussi qui n'est pas faite. Ça veut dire que, y compris sur les contrats de recherche sur lesquels il y a de l'investissement qui est demandé, on ne rattache pas l'achat à la convention pour le neutraliser. Et ça, c'est une manip qui doit être faite manuellement, en rattachant convention par convention. Là, ça nous paraissait difficile de le faire, donc on a repoussé le chantier à une année en supposant qu'on espère pouvoir commencer avant, mais qu'en tout cas on a été prudents sur la prévision, en se disant que l'impact, on a prévu de le repousser si on n'avait pas le temps de faire ce chantier-là rapidement.

M. LEVREL. - Alors, prudent, mais si je calcule vite, tu as parlé de 10 à 15% du delta. Le delta étant de 9,3 millions, 10 % à 15 %, ça fait entre 900 000 et 1,3 million. Or la baisse prévue est de 2,3 millions. Donc ça, ça ne me paraît pas coller de façon prudente. Mais bon, n'ayant pas tous les chiffres, c'est difficile...

Mme DUROU. - Alors, en fait, il y aura un effet de rattrapage, là on a juste commencé cette fin d'année. Un bien qui aurait été acquis au moyen d'une subvention il y a trois ans et qu'on traiterait dans deux ans, donc on rattacherait enfin la subvention au bien dans deux ans, la subvention va s'amortir la première année non pas sur un an, mais elle va rattraper les trois ans, plus, comme on va traiter dans deux ans, deux ans de plus, donc elle va rattraper cinq ans en une fois. Voilà, donc il y aura un effet aubaine en lien avec cette... En fait pourquoi ça n'a pas été traité ? Je tiens à le dire, c'est tout simplement parce que la ressource humaine est partie, il y a eu un changement de service et il n'y a pas eu de passation de missions. Donc, le temps qu'on s'en aperçoive, on en est là. Donc c'est en cours, on a bon espoir de même

avancer bien d'ici la fin de l'année. Mais c'est pour ça qu'il y a cet écart, Lucas, ce que tu peux relever de ce qui a dans le PREF, parce qu'il va y avoir un effet rattrapage.

M. LEVREL.– D'accord, donc un rattrapage sur les exercices du PREF, mais qui *a priori* ne sera pas pérenne. Il y aura la modification évoquée, mais il n'y aura pas cet effet de rattrapage.

M. BERNARDINO.– Il y a quand même une partie qui sera pérenne.

M. LEVREL.– Oui, oui, les 10 % à 15 %.

M. BERNARDINO.– On espère bien que c'est plus que, enfin... Oui. Je pense qu'on est en deçà. Juste pour donner un ordre d'idée, c'est vrai que la partie recherche, on l'a dit, c'est quasiment 24 millions d'euros par an. Et dans ces contrats recherche, il y a une bonne partie aussi, en particulier sur la partie santé, où ce sont des plateformes de recherche qui, normalement, devraient être neutralisées. On est bien tous conscients, on n'a pas construit un bâtiment ou des bâtiments sur ressources propres intégrales de l'établissement. Donc y compris sur la partie bâimentaire sur laquelle on a les plus gros investissements et la partie informatique sur l'infrastructure, qui sont des investissements pris sur fonds de roulement. Ce sont des choses qui, en tout cas sur le bâimentaire, sont étalées sur 40 à 50 ans en termes de durée, et on ne fait qu'un bout d'apport sur un bâtiment qui est souvent autour d'1 million d'euros. Je vous invite à poser votre dernière question, parce qu'après on passera au vote.

M. DARRIBÈRE.– J'ai une question sur le suivi du PREF : quelle est la fréquence prévue de ce suivi, d'une part, et par voie de conséquence de présentation de ce suivi au conseil ? Parce que je pense que c'est un élément important, à la fois pour suivre et pour examiner différents points des trajectoires envisagées.

Mme GARAPON.– On a prévu trois comités de pilotage et donc trois bilans, trois points par an, qui s'articulent bien sûr avec le calendrier budgétaire. En gros, je pense que ce sera porté à la connaissance du CA. De toute façon le BR

et le BI imposent un rythme biannuel de bilan financier qui, je pense, est la bonne échelle pour le PREF.

M. DARRIBÈRE.– Biannuel ou trois ? Je n'ai pas compris.

Mme GARAPON.– On en a fait trois, mais je pense que, pour le CA... Alors, on pourra présenter les travaux de manière intermédiaire, mais de toute façon le BR, BI et le compte de résultat, voilà, ça fait trois.

M. BERNARDINO.– Le premier temps qui va arriver sur le sujet, ça va être bien évidemment le BI, le futur vote du BI qui devra être en alignement avec le PREF qui est proposé aujourd'hui. Ensuite il y aura un compte de résultats qui arrivera en mars et qui permettra de vérifier que la fin de l'exercice 2024 est en alignement avec le PREF pour la construction du BR suivant, qui devra faire les mesures correctives si jamais la trajectoire n'a pas été la bonne. Sachant qu'on essaiera justement au moment du compte de résultats de distinguer ce qui est du rattrapage de ce qui est réellement du structurel qui a été corrigé. Je vous propose du coup de passer au vote. Fadoua, je ne sais pas s'il y a eu des changements de procuration, j'imagine.

Mme HMAMOU.– Non.

M. BERNARDINO.– Pas de changement de procuration. Donc je vous propose de passer au vote. Qui vote contre ? 7 votes contre. Procuration contre ? Abstention ? Une abstention. Procuration abstention ? Merci.

Donc je vous propose de passer au point suivant avec Andréa sur le parlement... Juste, on va faire une petite introduction pour présenter ce qu'est le parlement étudiant, donc par la Vice-Présidente étudiante et puis, ensuite, on donnera la parole à Monsieur POUILLAUDE pour la partie commission des statuts, qui s'est réunie.

2. VIE INSTITUTIONNELLE

2.2 Approbation des Statuts du Parlement étudiant

Mme GAUCHER.– Merci Amilcar. Bonjour à toutes et à tous. Du coup, on avance avec le parlement étudiant. Pour rappel, c'est un projet qui est le résultat d'un constat général, qui est que la consultation étudiante est devenue clé dans la politique de l'établissement pour les projets portés. Cette consultation, elle est clé, et les canaux traditionnels de la consultation étudiante s'essouffent. Et donc dans une optique de rebondir et de trouver une solution, le parlement étudiant a semblé être une bonne solution. De plus, dans mon rôle de Vice-Présidente étudiante, je cherche toujours à être de plus en plus proche de mes étudiants pour comprendre et connaître leurs attentes et leurs besoins ; et avoir une instance consultative comme le parlement étudiant me permettrait de pouvoir mieux les représenter, quel que soit le campus, parce qu'il se veut être représentatif, c'est le premier critère, et donc représenter les étudiants de tous les campus.

Les statuts qui vous sont présentés aujourd'hui sont le résultat d'un groupe de travail qui s'est réuni trois fois. Donc ce groupe de travail, il a été composé de plusieurs communautés étudiantes pour que les statuts qui en sortent soient représentatifs : donc des syndicats étudiants, des élus, des associatifs. Donc voilà, suite à ce groupe de travail qui s'est réuni trois fois, une vingtaine de personnes au total ont été présentes au sein de ces réunions. Et donc l'étape qui a suivi a été la commission des statuts, et Monsieur POUILLAUDE, président de la commission des statuts, va nous résumer un peu les échanges qui ont été faits et nous rendre l'avis de la commission.

M. POUILLAUDE.– Bonjour à tous et merci, chère Andréa. Alors, la commission des statuts, la semaine dernière, a travaillé sur ce projet – les projets de statuts du parlement étudiant. Ça a donné lieu environ à trois heures d'échanges. On a eu un travail qui était rédactionnel d'abord, pour effectivement, l'un des objectifs de la commission des statuts, qui était d'avoir des statuts qui, juridiquement et d'un point de vue strictement formel, étaient présentables – ce qui était déjà le cas à l'origine, mais disons qu'il y a eu beaucoup de corrections formelles. Un travail de fonds ensuite, qui a porté notamment sur

les stipulations relatives à la composition des cinq collèges composant ce parlement étudiant. Et la Vice-Présidente étudiante l'a rappelé, l'objectif est d'avoir une représentativité des disciplines, des composantes, des étudiants élus ou non-élus et des doctorants, dans le respect des principes d'égalité et d'impartialité dans l'élection des membres ou leur nomination. Donc l'essentiel des débats a porté sur cette composition et sur ces cinq collèges. Des questions spécifiques ont ensuite porté sur la présidence du parlement, qui doit échoir à la Vice-Présidente ou au Vice-Président étudiant. Et ensuite des questions strictement juridiques – qui est là aussi l'objet de la commission des statuts – sur la portée juridique des décisions du parlement, qui sont des avis consultatifs. Et la commission a rendu un avis favorable à l'unanimité au projet qui vous est présenté aujourd'hui. Je vous remercie.

M. BERNARDINO. – S'il n'y a pas de question, je vous propose qu'on passe au vote pour avancer sur l'ordre du jour. Pas de question ? Ah, si, une question.

Mme CHEVALIER. – Simplement une question sur l'estimation de la faisabilité des différents collèges. Autrement dit comment nourrir régulièrement ces collèges ? C'est-à-dire qu'on sait que la caractéristique des étudiants, c'est qu'ils passent. Et du coup quelle va être la logistique pour que ce parlement soit toujours plein ? Est-ce qu'il n'y avait pas de solution plus efficace, on va dire, pour le fonctionnement de ce parlement ?

Mme GAUCHER. – Merci pour la question. C'est une question qui s'est posée, si le parlement va trouver son public ou non. Mais c'est une expérimentation. Si on ne tente rien à rien, on n'avance pas. Donc autant le tenter. C'est pour ça aussi qu'il y a différents collèges : ce n'est pas un appel général aux étudiants pour se mobiliser pour le parlement étudiant. Il y a différents publics. Donc les étudiants qui sont déjà mobilisés dans les conseils de gestion et qui veulent un peu plus s'investir, en tout cas, donner un peu plus leurs voix pour qu'elles soient un peu plus entendues au sein d'un débat étudiant, c'est une possibilité pour eux d'avoir cette occasion de pouvoir discuter entre étudiants. Et voilà, surtout, vous pouvez le voir dans les statuts, il y a différents collèges, différents publics. C'est à échelle humaine, donc 50 personnes sur 42 000, ça

se trouve. En tout cas, je vais tenter le tout pour le tout. Et voilà, vous verrez des campagnes de communication passer, donc on espère que ce parlement trouvera son public.

Mme CHEVALIER.– La question portait davantage sur la faisabilité de nourrir chaque année chacun des collèges. C'est-à-dire que quand on sait que certaines composantes n'ont plus d'élus étudiants pour des raisons logistiques – voilà ils ont changé et on n'a pas pu faire d'élections. Comment ces différents collèges pourront être nourris et complétés de manière systématique ?

Mme GAUCHER.– Eh bien, déjà , c'est un travail qui va peut-être justement remettre à l'heure les composantes qui n'ont plus d'élus étudiants dans leur conseil de gestion. C'est un travail que j'ai commencé cette année déjà. Et ensuite, c'est une logistique avec Fadoua qui va être un gros travail, mais...

Mme HMAMOU.– Si je peux me permettre, on a réfléchi longtemps à la composition. On a essayé de faire au plus simple. On a réfléchi longtemps avec les membres de la commission des statuts, avec Andréa, donc on a fait au plus simple. Je pense avec l'expérience que ce sera assez facile à composer et d'avoir finalement des personnes qui souhaitent candidater au parlement étudiant. Ce n'est pas si compliqué en termes de logistique, d'expérience, y compris avec le vivier qui est le nôtre, comme l'a rappelé Andréa.

Mme NGUYEN.— Bonjour. Alors, j'ai deux remarques à faire sur les statuts. La première, c'est, je dirais, un point qui n'est pas prévu dans les statuts, mais qui est généralement prévu dans ce genre d'assemblées. C'est qu'il n'y a pas de possibilité de convocation d'ordre du jour par la demande d'un certain nombre de membres du parlement. C'est uniquement sur proposition de la vice-présidence étudiante. Donc je pense qu'il faut prévoir cette possibilité-là. C'est généralement prévu dans tous les types d'assemblées de ce genre. Donc d'avoir la possibilité pour des membres, sous un certain nombre, de pouvoir convoquer le parlement avec un ordre du jour défini. Donc j'aimerais faire cette proposition de rajout. Ça peut être un quart des membres,

généralement c'est un cinquième ou un quart des membres. C'est généralement ce qui est prévu.

Mme GAUCHER.– Merci pour cette notification.

M. POUILLAUDE.– Non, non simplement l'article 4.3 à la fin du premier alinéa mentionne bien que « le parlement étudiant peut être convoqué autant de fois que nécessaire à l'initiative de la Vice-Présidente étudiante, Présidente du parlement étudiant, ou à la demande du quart des membres du parlement étudiant ».

Mme NGUYEN.— Ah oui, pardon, merci. Je vous remercie.

Mme GAUCHER.– Merci, Monsieur le Président.

Mme NGUYEN.— Je l'ai manqué alors. Bon, du coup, ça, c'est bon. Je vais rebondir sur la remarque de Véréne CHEVALIER effectivement sur l'implication des élus étudiants, parce que ce que je vois dans la composition des collèges – notamment de trois collèges – c'est que ça repose sur des étudiants qui sont déjà très investis. Donc il y a quand même effectivement un risque de désaffection au parlement étudiant, à moins que le parlement étudiant soit plus attractif pour les étudiants – voyant qu'il peut y avoir une désaffection rapide dans les conseils. Mais vous avez quand même, dans la composition numéro 1, ce sont les élus étudiants pour qui il est déjà difficile de suivre leur mandat d'élus, que ce soit au CA, à la CFVU ou la CR. Ensuite, sur la composition 2, ce sont les responsables associatifs et, là aussi, ce sont des personnes qui sont généralement très investies. Il faut prévoir peut-être des suppléants ou éventuellement agrandir un autre type de collège où il y aura plus de participation, comme le collège 5 où ce sont là des étudiants qui ne sont pas déjà investis dans la vie associative.

Mme GAUCHER.– Merci de votre question. Évidemment le collège 5, justement, il est fait pour aller dans cette dynamique, amener à être attractif, amener de nouveaux étudiants qu'on n'entend pas forcément au quotidien ou qu'on ne

voit pas en instances, etc. Après, dans le collège 1, ce que vous dites est pertinent – ce sont toujours les mêmes – mais les listes électorales elles sont longues, et il n’y a pas que les 4 premiers qui sont concernés, justement, la liste est concernée. Donc libre à eux de mobiliser plus les étudiants qui ne sont pas titulaires en conseils. Et, de plus, pour les associations, il y a un grand nombre d’associations qui ne sont pas représentées dans les instances – il y en a une multitude sur différents campus. Donc c’est mon choix de les représenter et de leur octroyer un collège, parce qu’il ne me semble pas qu’elles soient totalement représentées, malgré le fait qu’elles aient des sièges et qu’elles soient dans quelques composantes. On a plusieurs campus, donc je souhaiterais vraiment entendre la voix des différents campus et des différentes associations, très dynamiques sur tous les campus.

Mme NGUYEN.— Attention, je n’ai pas dit qu’il fallait supprimer le collège 2, pas du tout. Je dis tout simplement que le collège 2, donc, ce sont les associations étudiantes, que généralement, les personnes qui s’impliquent dans les associations étudiantes, même si elles décident de ne pas être élues dans les conseils, de ne pas se présenter aux conseils – parce que tous les membres d’associations ne se présentent pas forcément aux élections pour faire partie des conseils – néanmoins ce sont des personnes qui s’investissent énormément dans la vie associative. Elles ont aussi, donc, leurs cours à côté et il y a un risque, en fait, de désaffection profonde, que ce soit le collège 1 ou le collège 2. Donc je dis juste, en fait, qu’il faut prévoir un plan de secours. C’est-à-dire que si vous avez... Mais on va le voir avec l’expérience, en fait, on le verra avec le quorum. C’est-à-dire qu’il va y avoir des séances du Parlement où le quorum ne sera pas atteint. Donc il faut prévoir peut-être des sièges de suppléants.

M. BERNARDINO.— Je rappelle juste que cette instance est une instance consultative, qu’à aucun moment elle n’est délibérative.

Mme NGUYEN.— Bien sûr.

M. BERNARDINO.– Je veux bien qu'on prévoie des suppléants, mais à un moment donné, juste rappeler que l'objectif étant d'engager les étudiants, de faire en sorte de le rendre participatif sur les questions sociétales ou autre, et donc d'avoir une participation, donc de ne pas créer un cadre juridique trop contraignant qui pourrait être désincitatif. Néanmoins, on l'a dit à plusieurs reprises, les statuts sont proposés là aujourd'hui, ils seront réajustés au besoin si on s'aperçoit que, dans le fonctionnement, ça ne fonctionnerait pas. Parce qu'encore une fois, l'idée c'est d'impliquer au maximum. Donc si on s'aperçoit que l'implication des étudiants est bloquée par le fait qu'on ait positionné des choses qui sont contraignantes... Ce qui a été – de toute façon, comme toujours – le plus long dans les débats, ce sont les différents collèges et la constitution, donc ça a été beaucoup d'échanges pendant la commission des statuts en particulier. C'est la chose qu'il faudra naturellement revoir vraisemblablement si on s'aperçoit que ça ne fonctionne pas dans l'état actuel. Je pense qu'il faut partir sur un dispositif qui permet d'être expérimental et de pouvoir lancer les premières assemblées des étudiants et puis, après, on verra bien si cela effectivement ne fonctionne pas et de réajuster au besoin sur les différents collèges.

Mme GAUCHER.– Juste pour clôturer cette prise de parole, c'est une demande qui émane des étudiants avant tout. Et le parlement étudiant, c'est un appui pour les étudiants. Déjà, à titre informatif, ils auront accès à beaucoup plus d'informations, et le débat sera ouvert, et ils auront un point de vue beaucoup plus élargi du fait de pouvoir débattre avec des étudiants de tous les campus et avoir une vision beaucoup plus globale. Et ils traverseront peut-être les mêmes problèmes, les mêmes projets, donc c'est plutôt un appui qu'un souci pour participer à ce parlement. Après, je vous invite à vraiment lire les statuts, c'est vraiment la volonté d'aider les étudiants.

Mme NGUYEN.— Je n'en suis pas à dire que ce parlement ne sert à rien, ce n'est pas ça, ce n'est pas ce que je dis. Moi je parle d'efficacité.

LE PRÉSIDENT.— On verra à l'usage.

Mme NGUYEN.— Oui, on verra à l’usage, mais je vous dis déjà, je vous dis tout simplement d’anticiper ce point-là parce que c’est certain, c’est tout, avec l’expérience que j’ai. C’est tout ce que je vous dis. Après, effectivement, c’est un fonctionnement expérimental, on verra bien dans deux ans. Mais c’est quelque chose qu’on sait déjà, en fait, donc on peut déjà l’anticiper. C’est tout.

M. BERNARDINO.— Merci. Vérène, une question ?

Mme CHEVALIER.— Oui, il y a encore quelques petites questions : la composition du bureau, pourquoi ne pas avoir prévu une représentation des différents collèges dans le bureau, histoire de lier VP et étudiants ?

Mme GAUCHER.— Alors c’est juste histoire de faire le plus simple possible sur les statuts. Mais, bien évidemment, mon bureau pour le premier parlement sera représentatif. Il sera composé notamment des personnes qui ont participé au groupe de travail, à l’élaboration de ces statuts. Et donc les différentes communautés étudiantes, syndicats, élus, feront partie du bureau. Voilà, mais c’est dans un but de clarté et de fluidité. Et, encore une fois, si on voit qu’il y a des limites qui sont visibles dès le premier mandat, les statuts peuvent être modifiés.

Mme CHEVALIER.— Deuxième remarque : le fait qu’en fait, ce parlement étudiant n’est pas du tout articulé avec les statuts de l’université. C’est-à-dire que c’est complètement indépendant, il n’y a rien qui est prévu pour le mettre en lien avec les statuts de l’université.

Mme HMAMOU.— C’est indépendant, mais on va quand même l’intégrer pour lui donner une force, une visibilité.

Mme CHEVALIER.— Le choix de cibler dans les champs de compétence la prise en compte des enjeux liés à la transition écologique, mais en fait il n’y a pas grand-chose sur les questions d’égalité, les questions de violences sexuelles et sexistes, la situation des étudiants étrangers, etc. En fait, il y a un projet

cible, des compétences cibles, mais il n'y a pas... ça réduit le champ des compétences de ce parlement.

Mme GAUCHER.– Alors, merci pour cette remarque. On s'est fait la même remarque et on l'a inclus dans les responsabilités sociétales de l'université. Donc ce sont des statuts donc on essaie de faire au plus clair, mais c'est compris, c'est bien évidemment un sujet qui sera évoqué si nécessaire.

M. LEVREL.– Pour rebondir peut-être sur la remarque de Madame NGUYEN à propos de la participation et du quorum, en fait, j'ai compris le souci d'avoir des choses simples. Il est prévu un quorum de 50 % des membres qui soient présents ou représentés et un présent peut avoir jusqu'à deux pouvoirs. Ce qui veut dire que, théoriquement, le parlement peut se réunir valablement si seulement un sixième des membres sont présents – c'est-à-dire 9 personnes sur 50. Ce qui donne un risque... sur première convocation. C'est-à-dire qu'on vote, il y a 9 personnes présentes, et on délibère valablement. Voilà, ce qui présente un risque quand même de représentativité.

M. POUILLAUDE.– Oui, ça a été évoqué, débattu également. On a essayé de trouver un équilibre entre un minimum de représentativité et en même temps le risque que peu d'étudiants soient présents à certains parlements. Donc on est tombés d'accord sur ce chiffre qui a été débattu, mais effectivement, ça a été soulevé en commission des statuts. On n'a pas voulu faire moins, on n'a pas non plus voulu faire plus. Et comme on le disait tout à l'heure, ce sont aussi des statuts qui sont volontairement génériques à ce stade et qui ont vocation à évoluer en fonction de la première année, du premier mandat, disons, exécuté. C'est mon expérience. On a effectivement trouvé un équilibre avec ce chiffre-là. Mais ce que vous dites a effectivement été soulevé, débattu en commission des statuts.

M. BERNARDINO.– Donc je vous propose de passer au vote, puisqu'on a déjà pas mal échangé. Donc, rappel : avis favorable de la commission des statuts sur les statuts proposés. Il n'y a pas eu de changement de procuration, Fadoua ?

Mme HMAMOU.– Non.

M. BERNARDINO.– Très bien. Qui vote contre ? Procuration contre ? Abstentions ? 3 abstentions. Procurations abstentions ? Très bien, je vous remercie beaucoup et encore bravo à Andréa.

LE PRÉSIDENT.– Je voulais féliciter le travail d'Andréa, qui est par ailleurs extrêmement active au niveau international avec Mathilde, qui est passée Vice-Présidente étudiante au niveau d'Aurora, et Andréa qui est notre VPE est passée secrétaire générale d'Aurora également pour les étudiants. En tout cas, on a une grande confiance dans les étudiants et étudiantes de l'UPEC qui se démontrent vraiment à tous les niveaux. Merci Andréa.

M. BERNARDINO.– On va juste faire un changement dans la suite de l'ordre du jour, enfin dans l'ordre, parce que je sais que Lolita RUBENS a une contrainte temporelle. Elle va devoir nous quitter donc on va vous proposer l'approbation du plan égalité hommes-femmes avant la campagne d'emplois et l'approbation du rapport social unique.

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1 Approbation du bilan du plan d'action pour l'égalité femmes-hommes

Mme RUBENS.– Bonjour à toutes et à tous. Donc je vais vous parler du bilan du plan d'action pour l'égalité femmes-hommes qui courait de 2020 à 2023. Tu peux mettre la présentation. Ça veut bien dire que l'on travaille sur le prochain. Alors donc, pour le contexte, effectivement on doit avoir un plan d'action pour l'égalité professionnelle femmes-hommes depuis 2019. Notre plan d'action donc a été approuvé par le CA en 2021 et il a été mis en place sur 2020-2023. C'est un plan égalité qui était construit autour de 6 axes avec une vingtaine d'actions et qui était assez ambitieux pour un premier plan d'action. Donc vous avez à disposition le bilan, que j'avais d'ailleurs en papier, que j'ai laissé dans mon sac. Mais donc je ne vais pas reprendre chaque élément, je vais vous le montrer pendant le point. Mais du coup, on ne va pas reprendre chaque axe

en détail, je vais juste vous donner un peu les éléments de chaque axe et puis après, on peut en discuter si vous voulez.

Donc le premier axe, c'était sur l'évaluation, la prévention, et le traitement des écarts de rémunération, donc qui était divisé en trois types d'actions. Donc sur la première action – identifier et analyser les écarts de rémunérations – on a essayé de récupérer plusieurs types d'indications, plusieurs types de données, notamment par exemple les dix rémunérations les plus hautes pour pouvoir comparer la répartition femmes-hommes. Il y avait aussi l'idée de pouvoir mettre en place des mesures de prévention et de traitement des écarts de rémunération. Donc là, on a été regarder par exemple sur la répartition en termes de recrutement. Et puis, mettre en place des mesures de prévention et de traitement des écarts sur le financement de la recherche et les bourses. Donc là on a été regarder la répartition pour les projets de recherche, les embauches, les financements doctoraux par exemple. On avait listé un petit peu toutes les actions par axe. Ce qu'on peut voir, c'est qu'on a un certain nombre d'actions qu'on a considérées comme étant faites, il y en a eu 7 au total. Il y en a quelques-unes qui sont en cours – 4 – et puis on en a 5 qui sont à faire ou à revoir, on a noté, puisqu'effectivement, dans le prochain plan, l'idée ce ne sera pas de tout reprendre peut-être à l'identique, mais bien d'avoir une réflexion sur les éléments sur lesquels on n'a pas pu avancer : est-ce que c'était une question d'objectifs qui étaient peut-être à revoir ou d'indicateurs qui nous manquaient et sur lesquels il faudra travailler ?

Sur l'axe 2, donc l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique, on a essayé d'identifier les causes de l'inégal accès aux corps, grades et emplois. Donc, pour ça, on a regardé notamment les éléments qui pouvaient être liés aux formations, aussi, que les personnes avaient pu suivre aux avancements aux grades. Former et informer l'ensemble des personnels, on a regardé les formations. Et puis, pareil pour le processus de recrutement et promotions, on a pu travailler sur la répartition de ces éléments-là. Accompagner les parcours professionnels, c'est un axe sur lequel on n'a pas encore pu travailler. Donc, dans le bilan, on n'avait pas d'éléments à mettre dessus. Et puis favoriser la mixité, l'égal accès aux responsabilités professionnelles, donc on a regardé la répartition femmes-hommes dans les responsabilités, dans les fonctions à responsabilités notamment. Donc pareil, sur cet axe on a 2 actions qui sont considérées comme faites, 7 qui sont en cours, et puis 9 qui sont à faire ou à

revoir. Donc il y a des éléments sur lesquels nous devons travailler pour cet axe 2.

Pour l'axe 3, sur l'articulation entre la vie personnelle et professionnelle, donc on a travaillé à la fois sur la thématique d'adapter l'organisation du travail et du temps de travail. Pour ça, on a regardé plutôt les dispositifs qui étaient destinés aux agents dans cette thématique. Sur le soutien à la parentalité, on a regardé ce qui relevait des gardes d'enfants notamment, qui est un processus qui est en cours d'instruction. Et puis les activités qui étaient proposées par exemple aux familles. Et, sur l'accompagnement des carrières duales, pour le moment, on n'a pas d'éléments sur cet axe. Sur l'axe 3, du coup, on avait des éléments qui sont faits, on en a 7, un en cours et puis une partie aussi à faire ou à revoir.

Sur la lutte contre les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel et les agissements sexistes, il y a eu un travail sur le dispositif de signalement, de traitement et de suivi des VSS, des harcèlements et des discriminations, je ferai un focus après dessus. On a regardé aussi la formation, l'information à la prévention des VSS et des harcèlements. Donc là, c'était de regarder notamment les chiffres qui étaient liés à la formation des agents. Et puis, les modalités d'accompagnement et de soutien aux victimes. Donc là, c'étaient les partenariats qu'on a pu nouer, et puis le travail qui a été fait sur la cellule Stop Violences, dont je vais reparler. Pareil pour cet axe, des éléments qui sont faits, mais beaucoup d'éléments en cours et puis des éléments à faire ou à revoir.

On avait un axe sur la promotion de la culture de l'égalité pour tous les publics, tous les personnels, dans toutes les composantes. Pour cet axe-là, on a regardé donc le recueil de données, précisé le diagnostic. C'est dans ce cadre-là qu'on a participé à la deuxième vague du projet ACADISCR1. Donc normalement, vous avez tous et toutes reçu un questionnaire dans vos boîtes mail pour pouvoir faire justement un état des lieux de ces éléments de discrimination. L'enquête s'est terminée fin juin et malheureusement le taux de participation était assez faible. Donc on verra comment on peut poursuivre avec des éléments d'état des lieux qui sont peu représentatifs, on va dire, de la situation à l'UPEC. Des actions spécifiques en faveur des étudiants et étudiantes : donc, là, on a regardé effectivement les actions de SSU, les actions des associations. Et puis en ce qui concerne le fait de pouvoir être un acteur social et environnemental, on a regardé tous les éléments de conférences

qu'on avait mis en place, les ateliers de sensibilisation et les éléments de communication qui étaient liés à cette thématique. C'est un axe, pareil, où on a fait des choses, mais où il reste des choses à faire ou à revoir aussi en travail de réflexion sur les indicateurs.

Et puis, le dernier axe, qui était la prise en compte de la dimension du genre dans l'enseignement, la recherche et l'innovation. Donc on a eu une réflexion sur les enseignements et la façon dont on pouvait parler, prendre en compte le genre dans les enseignements. On a regardé les Graduate Program, les UE d'ouverture, les répartitions d'obtention du diplôme aussi, en termes de sexe. Pour le fait de former à la prise en compte du genre dans la recherche et l'innovation sur le genre, on a été regarder justement ce qui se faisait dans les labos, en sachant que pour le moment, on a un panorama incomplet parce qu'on n'a pas les retours de tous les laboratoires. Donc ce sera à compléter. Et puis la répartition par exemple des référentes de plateformes scientifiques en termes de sexe. Et puis développer et valoriser la recherche et l'innovation sur le genre, c'est pareil, on a essayé de faire un panorama des laboratoires, mais on n'a pas tous les laboratoires, donc c'est aussi à compléter. Donc pareil sur ces axes, l'ensemble des actions : on a des actions qui sont faites, on en a 5, on en a 3 en cours et puis 7 à faire ou à revoir.

Pour les perspectives, donc là, on travaille – à partir de cet état des lieux et de ce bilan – on va pouvoir travailler sur le plan d'action prochain. L'idée c'est qu'on va réfléchir sur les indicateurs. Comme je vous le disais, les éléments sur lesquels on n'a pas eu encore de possibilité de mesures, il y a une réflexion à avoir sur ces actions-là, voir si on les conserve ou si effectivement ce sont des actions, pour le moment, sur lesquelles on n'est pas en capacité de mesurer aussi l'évolution. Et puis, l'idée aussi de coconstruire ce plan d'action avec les services concernés pour qu'on puisse justement avoir des indicateurs qui soient pensés en amont, qui soient mesurés sur l'ensemble des années sur lesquelles porte le plan et qu'on puisse récupérer des informations facilement au bout du prochain plan d'action et ne pas se retrouver parfois à demander des éléments d'indicateurs pour le bilan, alors même qu'on n'en avait pas discuté en amont. Et je remercie bien sûr la direction des ressources humaines, le service vie des personnels et tous les services qui ont participé à donner des informations sur ce bilan, parce que ce n'était pas toujours évident d'avoir les informations pour répondre aux différentes actions.

Je vais finir sur un petit focus sur le dispositif de signalement, de traitement et de suivi des violences et des discriminations de l'UPEC parce que, comme je vous le disais, c'était une des actions de notre plan d'égalité et qu'on a fait un travail sur notre cellule – qui était donc la cellule Stop Violences. Donc l'historique de notre dispositif, c'est qu'en mars 2020, on avait mis en place une cellule qui s'appelait la cellule Stop Violences, avec la volonté de ne pas s'en tenir aux VSS, mais de pouvoir élargir au champ des violences, et notamment prendre en compte les discriminations au-delà du sexe. Donc en octobre 2021, on avait eu des premières réflexions sur la cellule avec la DRH, la DAJG, le SSU, et le SHS, avec l'idée de voir quels outils de prévention on pouvait développer en interne et quel cadrage on pouvait avoir sur la cellule. Il y avait donc eu une validation en CHSCT de la saisine. Et puis le cadrage juridique avait été fait par la DAJG. En septembre 2022, il y a eu la création du SVP avec un périmètre égalité-diversité. Et donc, on s'était rencontrés en novembre 2022 pour faire un petit point, un petit état des lieux sur la cellule et voir justement ce qu'on pouvait améliorer dans cette cellule. Quand on a fait ce point, on s'est rendu compte que le dispositif était mal connu, il n'était pas assez visible, qu'il était difficile à prendre en charge parce qu'il y avait un cumul de missions des membres et que, du coup la prise en charge des situations et leur accompagnement n'étaient pas à la hauteur de ce qu'on voulait – et notamment l'orientation des victimes, on avait un circuit qui n'était pas assez précis, et un bilan, d'ailleurs, qui n'était pas assez précis. Le SVP notamment a collecté les archives, a fait un bilan de la cellule actuelle. On a pris contact avec d'autres universités semblables à l'UPEC et on a recensé et regardé les dispositifs qu'on pouvait mobiliser, parce que, dans ce bilan, on a considéré que pour le moment, on n'avait pas les forces suffisantes en interne pour pouvoir avoir une cellule en interne et que la solution, ce serait d'externaliser notre cellule – avec l'idée tout de même d'avoir une internalisation de la cellule à un moment ; mais que pour ça, il fallait qu'on puisse monter en compétences, se professionnaliser et, pour le moment, ce n'était pas le cas. Donc on a lancé des groupes de travail qui ont eu lieu, du coup, de mai 2023 jusqu'à maintenant. On a décidé d'externaliser le dispositif via l'association France Victimes, de clarifier et de communiquer autour de la saisine à tous les services concernés et puis de développer une prévention primaire plus large. Donc là, récemment, en mars 2024, on a eu l'arbitrage favorable pour la mise en place d'un partenariat avec l'association France

Victimes, une présentation du dossier pour validation au service des marchés et puis une validation de la convention par la DAJG et le pôle de protection des données. Donc on prépare un plan de communication. Ce nouveau dispositif sera en place à partir de septembre 2024. Donc l'idée, c'est que France Victimes, c'est une fédération nationale d'associations d'aide aux victimes et de médiation qui a été créée en 1986. C'est un professionnel dédié à l'aide aux victimes qui permet du coup d'avoir une prise en charge à la fois juridique, psychologique et puis sociale. On gardait cet esprit d'avoir un dispositif qui aille au-delà des VSS et qui pouvait entendre, écouter des victimes pour tout type de violence – ce qui était notre objectif au départ. Donc l'objectif, c'est d'avoir un accueil et une écoute des victimes, une aide psychologique, une information sur les droits et l'accompagnement social. Il y aura bien évidemment un principe de confidentialité, d'anonymat et de libre autonomie des personnes victimes. Donc il existe actuellement une plateforme téléphonique d'aide aux victimes nationale, et on aura un numéro dédié à l'UPEC. Donc le fonctionnement du dispositif, c'est que l'appelant pourra contacter directement France Victimes par la ligne téléphonique qui est dédiée à l'UPEC. On pourra ajouter une adresse mail au besoin, mais donc ça veut bien dire que notre adresse de la cellule qui existe aujourd'hui ne sera plus active et nous renverrons sur la ligne téléphonique UPEC, où l'appelant sera orienté vers France Victimes, qui se chargera si besoin d'orienter vers les services internes de l'UPEC. Donc l'idée, c'est qu'on pourra avoir une orientation vers les services internes de l'UPEC ou vers d'autres organismes externes. On aura une communication à l'association d'une feuille de route en cas de signalement et d'une liste de contacts des services internes de l'UPEC pour pouvoir faire cette mise en contact, et une formation à l'écoute des personnes susceptibles de recevoir un signalement. C'est à déterminer parce qu'on sait que, de fait, les personnes qui sont susceptibles de recevoir un signalement, c'est assez large – parce qu'on sait que les enseignants, les enseignantes qui peuvent se retrouver en face d'une classe d'étudiants ou d'étudiantes peuvent être des personnes susceptibles de recevoir un signalement. Ça peut être des collègues, donc bien évidemment, l'idée ce sera de pouvoir former un maximum de personnes. France Victimes recevra la demande via le numéro et la ligne téléphonique dédiée. La personne en charge de l'appel s'assurera de garantir l'anonymat, la confidentialité de l'appelant, expliquera les orientations et démarches possibles en interne comme en externe. On

demande l'accord de la personne victime, bien évidemment, pour transmettre la situation à l'UPEC si besoin. Et, s'il y a un accord de transmission, il y aura une fiche de signalement qui sera transmise aux référents et référentes de l'UPEC. Donc à définir, c'est encore un travail en cours. S'il y a un refus, bien évidemment, aucun élément ne sera transmis à l'UPEC. En cas de saisie du procureur de la République, France Victimes transmettra directement la situation ou les situations sans informer l'UPEC. Et s'il y a une transmission d'une situation – donc on est en train de travailler sur le circuit en interne à l'UPEC – il y aura un traitement pour les personnels qui sera fait par une instance de traitement en interne, avec donc certainement la DGS, la DRH, la DAJG, la médecine du travail et puis, potentiellement, des experts ou expertes, une étude individuelle des dossiers avec une décision au cas par cas, et puis un suivi des situations et des demandes, avec un retour à la présumée victime – et donc à déterminer par quel service se fera ce retour. Un traitement similaire pour les étudiants, mais avec une instance de traitement en interne qui sera composée de personnes différentes, donc qui seront les entités les plus pertinentes pour les étudiants et étudiantes, mais le même type de cadrage. Et puis la fiche de signalement complétée par France Victimes permettra pour nous de retranscrire les faits, de préqualifier les situations pour mieux identifier les suites à donner quand ça reviendra vers nous en interne. On aura un bilan à minima annuellement, à adapter selon nombre de signalements, avec les données anonymisées. Et l'examen des choix des variables a été fait avec la DPO. Et puis, la DPO a préconisé d'avoir une fiche de signalement qui serait transmise de manière sécurisée entre France Victimes et l'UPEC, d'avoir en interne les données transmises via File Sender, et puis des dossiers conservés en fichiers et dossiers protégés, et d'avoir seulement des données anonymisées qui pourront être demandées aux appelants pour établir les [inaudible 02 :22 :51]. Voilà pour la présentation, et donc je suis dispo pour les questions, je vais juste aller chercher mon document papier.

M. BERNARDINO.– Oui, Lucas.

M. LEVREL.– J'ai une question : j'aurais voulu savoir comment s'articule le traitement des signalements avec la saisine de la section disciplinaire.

Mme RUBENS.– Alors justement, le traitement en interne – c’est ce que je vous disais, on est en train de le travailler. Donc on va voir comment est-ce qu’on peut articuler les deux. De manière générale, de l’expérience qu’on a dans d’autres universités, c’est que la section disciplinaire, elle n’est pas forcément toujours bien formée à ces questions et que, du coup, il y aura une articulation, mais ce ne sera peut-être pas l’instance dans laquelle ce sera le plus pertinent de traiter ces sujets.

M. LEVREL.– Mais je voulais dire que le traitement en interne du problème... enfin il ne faudrait pas que le traitement en interne, ce soit – ce n’est évidemment pas l’intention – mais il ne faudrait pas que ça se transforme en une omerta ou un truc en petit comité ou quelque chose comme ça, alors qu’il y a des procédures légales à respecter et à ne pas minimiser. C’est pour ça que je parle d’articulation, mais bien sûr, la section disciplinaire [inaudible 02 :24 :08], et je sais que [inaudible 02 :24 :09] une instance légale qu’il faut saisir, de toute façon.

Mme RUBENS.– Oui, oui, tout à fait.

Mme DEMAZY.– L’ensemble sera fait en conformité avec les compétences données légalement à d’autres instances telles que la section disciplinaire et autres instances si elles sont compétentes pour les personnes. Ça, il n’y aura pas d’ambiguïté avec ce sujet. Le micro, excusez-moi ! Odile DEMAZY, la nouvelle DAJG. Je voulais vous préciser, apporter une précision : les compétences des instances légales seront respectées bien évidemment, suite à cette articulation, qu’il s’agisse des étudiants, des enseignants-chercheurs ou même des personnels, c’est important de le préciser.

Mme RUBENS.– Je vous confirme qu’effectivement on sera attentifs et attentives à ne pas avoir un petit groupe de personnes qui statuent, ça c’est certain. Mais merci de le rappeler.

Mme CHEVALIER.– Oui, si j’ai bien compris, c’est en constatant que la cellule Stop Violences n’avait pas la capacité de traiter des cas et de suivre, etc. que la décision a été prise de faire un accord avec France Victimes. Alors j’avais une première question : est-ce qu’il y a d’autres universités qui sont liées à

France Victimes ? En gros, est-ce que d'autres établissements publics – d'ailleurs, universités ou autres – ont déjà sous-traité finalement – puisque c'est de ça qu'il s'agit – les signalements ? Est-ce que vous avez étudié ça ?

Mme RUBENS.– Oui, oui. Oui, on a fait justement... Donc, pour préciser, à la fois on n'avait pas l'impression d'avoir effectivement, comme je disais, les moyens humains, les compétences en interne pour le faire ; et à la fois la cellule, elle était très peu connue en fait, on avait aussi peu de signalements. Donc on avait aussi un problème de visibilité de la cellule. Et donc on a réfléchi...C'est pour ça que je vous disais : idéalement, il nous semble que c'est intéressant d'avoir en interne un service dédié qui pourrait effectivement avoir ce rôle-là. Pour le moment on ne l'a pas, donc c'est pour ça qu'on a décidé d'externaliser. Et on a choisi France Victimes parce que, justement, on est allés voir d'autres universités qui externalisaient déjà. Donc il y avait quelques prestataires, en gros – parce que je suis d'accord, c'est de la sous-traitance, quoi – qui le faisaient. France Victimes était l'un d'eux, donc on a des retours. Et c'est pour ça qu'on a choisi France Victimes, c'était celui qui avait le plus de retours positifs, et qui correspondait mieux à notre volonté aussi d'avoir quelque chose d'élargi par rapport aux VSS, parce qu'il y a certaines universités où on a un dispositif qui est vraiment centré sur les VSS.

Mme CHEVALIER.– D'accord, mais du coup, ça veut quand même dire qu'il faut qu'il y ait des gens compétents à l'intérieur de l'établissement pour être ne serait-ce que le point de contact, etc.

Mme RUBENS.– Tout à fait.

Mme CHEVALIER.– Donc ça veut dire qu'on ne supprime pas tout le dispositif? Donc comment l'articulation va être faite ? Et comment le chemin va être fait depuis le signalement par l'intéressé à France Victimes, le traitement par France Victimes, le retour sur l'UPEC et éventuellement la saisine de la section disciplinaire ? C'est-à-dire est-ce qu'on a pensé à un cheminement ? Et quelles sont en fait les personnes dédiées, enfin les gens dont le travail, la mission sera de traiter ce cheminement dans l'UPEC ?

Mme RUBENS. – Donc on y pense. Par contre, je n'ai pas de nom à vous donner, parce que ce n'est pas encore tout à fait déterminé. Non, mais ce que je veux dire, c'est que les personnes en elles-mêmes ne sont pas déterminées. En revanche, donc l'idée, c'est qu'on aura bien des personnes qui pourront appeler. Et on a bien conscience aussi – c'est-à-dire que nous... moi, j'ai l'impression qu'il y a des éléments positifs de cette externalisation, pour que justement ce soit pris en compte en externe, qu'on n'ait pas l'impression effectivement d'avoir possiblement un avis, un jugement, etc. Mais on sait aussi qu'il faudra avoir la proximité parce que, sans cette proximité, il y a des personnes aussi qui ne parleront pas. Il y a des personnes aussi qui ont besoin d'externalisation, mais, en effet, on réfléchit à cette idée d'avoir un réseau en proximité de personnes ressources. Donc, ce que je disais, c'est que quand on appelle France Victimes, on peut, ou pas, revenir vers l'UPEC. C'est-à-dire que déjà, la personne qui appelle, c'est elle qui décide si oui ou non on mobilise l'UPEC. Donc on aura une fiche de signalement qui reviendra effectivement à une personne qui sera référente à l'UPEC pour recevoir ces demandes ; après, un traitement, comme on le disait, plutôt une instance collective – parce qu'on se disait effectivement une instance collective, et en effet, pas une instance collective toute seule avec trois personnes, mais essayer d'avoir quelque chose aussi en lien avec les instances réglementaires. Donc tout ça, on est en train de le penser, c'est pour ça que ce sera en septembre que ce sera mis en place. Mais, là, on est en train de finaliser les éléments de qui sont les personnes en collectif et qui sont les personnes ressources référentes pour chaque type de personnes – enfin pour les personnels et pour les étudiants et les étudiantes, *a priori*, ce ne sera pas la même personne. Certainement au sein de la DRH et certainement au sein de la DEVE. C'est ce qui nous paraît le plus logique, mais à voir si c'est bien ça.

Mme CHEVALIER. – Encore une remarque : Stop Violences était invisible. Comment rendre visible... Voilà, il y a tout un travail. Bon, j'imagine que vous y avez réfléchi.

Mme RUBENS. – Oui, oui. Mais oui, oui, on est d'accord que ça, il va falloir faire un travail beaucoup plus important de visibilité de la cellule.

Mme CHEVALIER.– Donc est-ce qu'on pourra avoir le PowerPoint complémentaire ? Et puis, sur le document de bilan du plan égalité, bon, j'avais un certain nombre de remarques, je ne vais pas revenir sur tout, mais il me semble qu'il manque ne serait-ce qu'un sommaire pour repérer les points... sinon c'est très fastidieux et, en fait, on ne voit pas bien où on va. Donc il me semble qu'il faut ajouter ne serait-ce qu'un sommaire. Après, il y a plein de détails, mais on n'a pas le temps.

Mme RUBENS.– Mais n'hésitez pas à m'envoyer les détails. C'est vrai que, moi, ça m'intéresse aussi d'avoir les retours qui peuvent être faits. C'est ce que je disais, le plan égalité, je pense qu'il était très ambitieux et que là, on va essayer dans le prochain plan d'avoir des éléments assez concrets aussi pour pouvoir suivre très factuellement les avancées et d'avoir vraiment des éléments concrets, factuels, avec des indicateurs qui soient précis pour qu'on puisse avoir les avancées. Mais comme je le disais, on est en train de travailler sur ce plan donc, s'il y a des remarques, voilà, n'hésitez pas à me les transmettre, comme ça, si je peux les prendre en compte dans le prochain, ce sera d'autant mieux. Merci, en tout cas.

M. BERNARDINO.– Je propose... Il n'y a pas eu de changement de procuration, je pense ?

Mme HMAMOU.– Non.

M. BERNARDINO.– O.K. Donc je propose de passer à l'approbation du bilan du plan égalité hommes-femmes. Donc pas de changement de procuration. Qui vote contre ? Procuration contre ? Abstention ? Procuration abstention ? Je vous propose qu'on passe, dans la continuité du plan égalité hommes-femmes, qu'on fasse plutôt le point rapport social unique, pour que du coup on soit dans la continuité.

3.2 Approbation du rapport social unique

Mme MOULIN.– Je peux peut-être en profiter pour faire l'introduction. Alors le rapport social unique 2023 sera mis en ligne, de toute façon, à l'issue du conseil d'administration. En voici un exemplaire papier. C'est un document

fastidieux et pas très rigolo, et j'avais prévu simplement de vous faire une petite présentation PowerPoint avec quelques extraits significatifs. J'en profite pour vous rappeler que, malgré tout, ça reste une obligation légale. Le RSU, c'est ce que nous appelions avant le bilan social ; que, depuis, il s'est vu doté de données genrées qui permettent de nourrir les données du plan égalité hommes-femmes, et il comporte également les données issues du service de médecine de prévention ainsi que des données issues de la DAF, concernant la masse salariale. Il présente 10 chapitres : les emplois, les effectifs, et les ETPT ; le recrutement ; la rémunération ; les parcours professionnels ; la formation ; santé et sécurité au travail ; l'organisation du travail ; l'action sociale ; le dialogue social ; et la discipline. Non, ça, c'est le rapport. Voilà. Bon, je continue sans images, c'est vraiment moins rigolo, parce qu'il y avait des beaux histogrammes de toutes les couleurs et des camemberts.

Donc la première chose, simplement, voilà, rappeler qu'on parle un coup d'effectif, et de temps en temps d'emploi et donc d'ETPT, et ce n'est pas la même chose. Je vous rappelle qu'avec 5 effectifs, on peut avoir, voilà, ce n'est pas la même chose en ETPT. Alors, 10 effectifs ça peut être 5 ETPT – voilà, c'est la chose la plus simple – c'est-à-dire occupés soit à mi-temps, soit que 6 mois dans l'année, puisque ça porte la pondération sur l'année du temps travaillé.

Alors, en ETPT, nous étions 3 700, enfin nous décomptions 3 700 ETPT en 2023. Je vous rappelle que les données sont arrêtées au 31 décembre 2023. Et en effectifs, on décomptait 3 134 agents.

Vous rappeler que 54 % des agents sont des femmes. C'est dommage parce qu'il y avait un joli camembert qui rappelait l'ensemble des filières qui étaient gérées par les agents de la DRH, que ce soient des contrats doctoraux, des agents de bibliothèques, de la filière administrative, des apprentis, des médico-sociaux, de la filière ITRF, de la filière hospitalo-universitaire, les enseignants-chercheurs, les enseignants du premier degré, du second degré, voilà. Une grande diversité qui ne simplifie pas la tâche mais c'est toute la richesse de notre métier. Vous rappeler que très, très, très majoritairement, une université, ce sont des personnels de catégorie A puisque, dans la catégorie A, on décompte les enseignants et enseignants-chercheurs.

Concernant les BIATSS, une répartition entre les catégories A, B et C avec une majorité de femmes dans les catégories A, B et C. Et bien sûr, chez les enseignants et enseignants-chercheurs, là où l'écart se creuse, c'est que les femmes sont largement minoritaires dans le corps DPR, mais ça, c'est dans le plan égalité hommes-femmes.

Concernant les effectifs, on présente également des choses que vous savez tous, mais c'est dans le RSU : la répartition selon les sections CNU comme selon les filières professionnelles – les fameuses BAP. Et à savoir que les femmes sont très majoritaires en BAP J – alors, J, c'est gestion et pilotage, bien sûr – et très minoritaires en BAP E, informatique et calcul scientifique, en BAP C, sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique et en BAP G, patrimoine immobilier.

Concernant notre âge, certes, tous les ans nous vieillissons, mais, cela fait plaisir, les femmes restent plus jeunes que les hommes. Concernant... Ah, voilà, super. J'en étais là, voilà. Donc, vous voyez, c'est très, très léger, mais nous avons une moyenne d'âge... Mais ça fait plaisir, c'est rassurant.

D'où venons-nous ? Ça, nous l'avons rajouté cette année. Nous sommes la bulle rouge, le Val-de-Marne, mais vous voyez que les agents se répartissent sur un territoire bien plus large. Et ça, c'est une information aussi qui est intéressante, parce que ça permet de regarder les demandes de télétravail d'une autre manière, ça permet aussi de regarder les accidents de trajet d'une autre manière, vous voyez, bon, voilà.

Concernant les recrutements, vous démontrer, si cela était nécessaire que nous n'avons pas chômé. Beaucoup d'agents ont été recrutés. Les voici rangés par catégorie. Au total, 620 et des poussières recrutements sur les catégories A très majoritairement, bien sûr. Et vous voyez, le dernier petit tableau, les départs sont inférieurs au nombre d'arrivées. Oui, Monsieur VALLÉE ?

M. VALLÉE. – Alors ça, c'est comme les ETPT, c'est-à-dire que...

Mme MOULIN. – Ça, ce sont des agents. Oui ?

M. VALLÉE.– Ah ce sont des agents ? Parce que 244 BIATSS recrutés en 2023, je ne comprends pas bien le chiffre. Sauf si c'est comme les ETPT, c'est-à-dire que le poste a pu être publié plusieurs fois, donc il a fait l'objet de plusieurs recrutements.

Mme MOULIN.– Non, non, ce ne sont pas des postes, ce sont des recrutements, des agents.

M. VALLÉE.– Eh bien, c'est ça, c'est comme les ETPT, donc le même poste a pu...

Mme MOULIN.– Ah oui, aussi, bien sûr, oui. Mais là, on compte... Voilà, ça fait un peu rapport d'activités aussi.

M. VALLÉE.– Ah, mais, je n'ai jamais dit qu'il n'y avait pas d'activité en DRH, au contraire.

Mme MOULIN.– Un des volets concerne la rémunération. Bon, on a passé un petit moment sur le PREF donc vous voyez l'évolution de la masse salariale et sa répartition –l'augmentation de 5,5 par rapport à l'année précédente, l'année 2022, et les explications des augmentations de la masse salariale, mais vous avez eu déjà toutes les informations tout à l'heure. Et là, la répartition de la rémunération. Alors, vous voyez bien qu'on parle en rémunération brute annuelle et non pas en coût chargé ici. Bien sûr ça coûte beaucoup plus cher que cela, presque le double. Ce qui est intéressant, c'est la répartition sexuelle des dix plus hautes rémunérations : on s'améliore.

Les parcours professionnels, les concours, bien sûr comme il y a plus de femmes, il y a plus de femmes qui présentent les concours. Les accompagnements professionnels : il y a plus d'une centaine d'agents qui ont demandé un accompagnement professionnel, c'est-à-dire qui ont sollicité les services de la conseillère mobilité carrière et on voit, pour plein de motifs et sur toutes les catégories.

La formation : 1 142 stagiaires. Donc là aussi, sur toutes les catégories et, effectivement, c'est, là, très, très, très majoritairement des BIATSS.

Santé et sécurité : c'est plutôt une bonne nouvelle, peu d'accidents, c'est toujours trop, vous allez me dire, je suis d'accord. Mais, quelque part, peu d'accidents de travail ou de trajet.

L'organisation du travail : ça, c'est très intéressant, la répartition du télétravail sur les personnels BIATSS. Vous voyez que c'est réparti sur les trois catégories, mais bien plus majoritairement quand même sur les catégories A et B – ce qui nous invite à réfléchir sur les dispositions que nous prenons concernant le télétravail et l'impact sur l'approche en termes d'égalité de traitement, on va dire, avec les catégories C. Et vous voyez que là, c'est aussi une chose intéressante : 110 agents ayant un CET ont demandé la monétisation de leurs jours épargnés, pour un total d'environ 100 000 euros.

Voilà, pour terminer, l'action sociale : 156 000 euros ont été consacrés à l'aide sociale. Ce sont des données issues du service vie des personnels, puisque ce n'est pas la DRH qui gère cela. Et cela a concerné 43 agents. Voilà, j'ai fait le plus court possible.

M. BERNARDINO.– Oui, Monsieur LEVREL.

M. LEVREL.– J'ai une question simple. J'aime bien comparer les chiffres. Donc dans le premier tableau, je crois page 8, tu fais référence à un total de 3 007 ETPT pour 2023, c'est bien ça ? Le tableau 1 de la liasse financière est bien en ETPT ? Le nombre total de la liasse financière du compte financier 2023 s'élève à 2 938. Donc il y a un écart de 69. J'ai supposé que les apprentis n'étaient pas dans la liasse financière, peut-être, ce qui aurait pu expliquer une partie de la différence, mais vu qu'il n'y a que 36 apprentis, ce n'est pas suffisant pour expliquer la différence de 69 ETPT.

Mme MOULIN.– Je ne suis pas certaine qu'il n'y ait que... Il y a 36 apprentis seulement ?

M. VALLÉE.– Dans le tableau il y a 36 ETPT apprentis. Enfin, bref, le chiffre est différent.

Mme MOULIN.– Je sais, et ça m'a empêché de dormir cette nuit.

M. LEVREL.– Moi non, parce que je ne l'avais pas lu hier.

Mme MOULIN.– Mais, oui, je sais.

M. VALLÉE.– Comment ça se fait ?

Mme MOULIN.– Comment ça se fait...

M. VALLÉE.– Ça fait 2 % d'écart quand on est sur des augmentations de masse salariale de 3 %, il manque 2 % quelque part...

Mme MOULIN.– Nous avons fait – on en a déjà un petit peu parlé – nous avons fait un courrier au ministère pour rehausser notre plafond, le plafond 1, tout à fait, parce qu'en fait nous avons créé ce courrier-là, de mémoire pour 27 postes d'enseignants-chercheurs qui nous manquent, qu'on n'a pas en numéro dans le plafond 1 – puisque le plafond 1, nous ne pourrions pas éponger, quoi. Et je pense que c'est ce que nous faisons, on a consacré l'année à ça, à remettre d'aplomb le suivi des emplois, notamment du plafond 2 avec les arrivées des doctorants – les doctorants de plafond 1, les doctorants de plafond 2 – et les ajustements réguliers. Donc là c'est une photographie au 31 décembre et effectivement c'est le même nombre qui aurait dû apparaître sur le tableau 1 de la liasse du tableau financier.

M. LEVREL.– Je conçois qu'une base de données ne soit pas à jour parce que c'est compliqué, voilà. Mais, par contre, ce que je ne comprends pas, c'est que le nombre soit différent. C'est-à-dire, ça veut dire que les deux tableaux sont basés sur des sources de données différentes. Ça voudrait dire qu'on a deux bases de données différentes pour la même chose.

Mme MOULIN.– Non, on a la même source de données, mais que l'on n'extrait pas au même moment, enfin ce n'est pas le même tableau, voilà. Parce que lorsqu'on fait l'extraction pour le RSU, c'est une base de données qui comporte plein, plein, plein d'informations, puisque nous utilisons cette même base

pour sortir toutes les informations pour le RSU. Et quand nous sommes en compte financier, on est juste sur le décompte d'un suivi mensuel des ETPT, c'est-à-dire ce qui est aggloméré par le DPG : le document prévisionnel de gestion que nous adressons quatre fois par an au rectorat et qui consolide aussi ces chiffres-là. Donc je ne dis pas que nous sommes au top, je dis que nous avons besoin de consolider les compétences aussi autour de ces données-là et du traitement de ces données-là. Mais vous avez posé la question que je craignais.

Mme CHEVALIER.– Oui j'ai une question sur la page 38 à propos des départs de l'établissement, où il est signalé qu'il y aurait seulement deux départs de contractuels doctorants en 2022, pour 40 départs de contractuels doctorants en 2023 – page 38 – avec un petit astérisque renvoyant au commentaire suivant : « Les contractuels doctorants sont recrutés pour trois ans. La cohorte 2020 prenait fin en 2023 ». Donc ça veut dire que la cohorte 2019 ne comprenait que 2 doctorants contractuels ?

Mme MOULIN.– Je ne vois pas du tout le...

Mme CHEVALIER.– Tout en bas de la page 38. Alors oui, c'est qu'auparavant les doctorants étaient rattachés à l'école doctorale de la COMUE ?

Mme MOULIN.– Ah, oui.

Mme CHEVALIER.– C'est ça l'explication ? Non, mais dans l'astérisque alors il fallait plutôt dire ça, parce que... Page 38, tout en bas, le tableau tout en bas « Les départs au sein de l'établissement ». Alors vous n'avez pas la même pagination, ce n'est pas pratique.

Mme MOULIN.– Donc votre question ?

Mme CHEVALIER.– La question c'est donc : on a deux départs de contractuels doctorants en 2022 et 40 départs de doctorants contractuels en 2023. Donc on a le petit astérisque sur le "40" indiquant que...

M. BERNARDINO.– Oui, je pense que tu as raison, il y en avait très peu en 2022 parce que les doctorants n'étaient pas chez nous, donc il y en a forcément beaucoup en 2023, parce qu'ils correspondent à la première cohorte...

Mme CHEVALIER.– C'est ça qu'il faut dire, sinon c'est incompréhensible, dans la note. Alors, de manière générale, je suis plus friande de tableaux que de couleurs et de graphiques, parce qu'en fait je trouve – enfin personnellement – je trouve qu'on voit mieux. Et surtout, les graphiques et les histogrammes – comment dire ? – ne suivent pas toujours la même convention au fil du document. Donc dans une pyramide des âges, un coup on a les femmes à gauche, un coup on les a à droite ; un coup, les âges suivent la convention des démographes – c'est-à-dire qu'on a les âges jeunes en bas et les âges âgés en haut – un coup c'est dans l'autre sens. Donc, voilà, il vaut mieux pas de graphique que des graphiques aussi disparates qui, du coup, compliquent la lecture. Et comme on n'a pas les tableaux à côté, on est obligés, à chaque fois, de renverser la pyramide en la mettant dans l'autre sens, et puis en la remettant dans l'autre sens, la tête en bas, et puis... Bref...

Mme MOULIN.– Et vous n'avez pas vu la première version...

Mme CHEVALIER.– Ah, ben, d'accord, mais moi je prends la version qui est censée être définitive.

M. BERNARDINO.– Je vous propose de passer à l'approbation du rapport social unique. Fadoua, il y a eu des changements de procuration ?

Mme HMAMOU.– Non.

M. BERNARDINO.– Non ? Ok. Donc approbation du rapport social unique. Qui vote contre ? Procuration contre ? Abstention ? Procuration abstention ? Merci. Donc dernier point dans les points soumis à discussion : l'approbation de la campagne d'emplois 2024 financée sur les grands projets.

3.3 Approbation de la campagne d'emplois complémentaire 2024 (financée sur grands projets)

Mme MOULIN.– Donc effectivement, c'est une campagne d'emplois complémentaire. La particularité, c'est que nous l'avons appelée « grands projets » parce qu'elle ne concerne que des postes financés sur les grands projets. Vous le savez, l'UPEC est engagée dans de très nombreux projets. Là, nous en avons listé 9. On va passer là peut-être un peu vite. Bien sûr, il y a Erasme, que vous connaissez tous, Aurora, ADESR, Cookinum, le CMQ BTP, le CMQ Santé, et le CMQ artisan d'image, l'EUR Grand Paris, et l'EUR Live. Sur ces grands projets, à ce jour, 13 emplois ont été créés par délibération du conseil d'administration. Sur ces emplois-là, bien sûr, il y a deux petites modifications, puisqu'on se propose de supprimer le responsable administratif et financier puisque toute cette gestion-là de suivi administratif et financier est centralisée sur la direction de la transformation ; et de modifier le chef de projet université européenne en chef de projet Aurora. Voilà. Mais à ces 13 emplois-là, il vous est proposé ici la création de 53, plus 5, vous l'avez vu, ça fait 58, on va en parler. 53 emplois qui se répartissent sur une quinzaine d'équipes et plusieurs directions. Vous les voyez ici rangés par projets, mais ventilés par équipe et direction et également ventilés par catégorie d'emploi – IGR, IGE, ASI et catégorie B.

Donc là, il y a 53 emplois, je le rappelle, tous financés. Sur 2024, bien sûr ce ne sera pas de l'année pleine puisque ça se sera au mieux quatre mois, voire trois ou deux mois qui impacteront la masse salariale 2023. À ces 53 emplois s'ajoutent 18 doctorants présents aussi dans quatre équipes différentes, et un doctorant supplémentaire demandé pour 2024-2025. Les financements sont suivis par la DRV cette fois-ci ; et 4 apprentis sur quatre équipes différentes. Donc vous voyez, c'est assez massif. Et à ces emplois se rajoutent 5 emplois de gestion pour du support administratif affectés à la direction de la transformation. Donc il vous est proposé, là, d'approuver la création de ces emplois BIATSS sur grands projets services centraux, mais financés ; la suppression d'un poste au CMQ Santé, celui de responsable administratif et financé ; la modification de l'intitulé du chef de projet en chef de projet Aurora ; et la possibilité de recruter des apprentis hors le plafond défini lors des campagnes emplois BIATSS. Je vous rappelle que nous avons, lors d'un

conseil d'administration précédent, arrêté à 30 le nombre d'apprentis. Donc là, ça nous permet de faire du recrutement en apprentis un peu plus élevé. Voilà.

M. BERNARDINO.– Merci. Murielle ?

Mme FLEURY.– J'ai trois petites questions, observations. Tout d'abord merci d'avoir communication de cette information qui, je pense, est une information réglementaire, comme cela nous avait été indiqué lors de l'amphi de présentation en juin. Première chose : merci pour cette information qu'il convenait de porter à la connaissance des membres du conseil d'administration. Deuxième point, je voudrais faire part, à mes yeux, de la nécessité d'avoir des points d'étapes en CA pour ces postes sur la suite. C'est-à-dire un peu la corrélation entre le nombre de postes – nombre important – et les produits livrables ou les livrés, voilà, je pense que c'est une demande clairement de savoir, de suivre un peu ça. Il s'agit d'un nombre de postes importants qui correspondaient à des besoins, à des projets financés et autres, mais, ensuite, mettre en regard avec les livrables et les livrés. Et enfin, troisième point, c'est plus technique, mais j'ai regardé dans chaque projet, il y a des chargés de communication, événementiel, responsables communication, chargés de communication université engagée et autres. Donc je sais qu'à une époque, l'université voulait regrouper les postes en direction métier. Donc ma question est : est-ce qu'il y a eu un changement de politique de l'établissement par rapport à ça pour que désormais chaque projet bien identifié – projets de grande envergure – ait un chargé de communication dédié qui soit non plus rattaché à la direction métier centrale de l'UPEC, mais qui soit fléché pour chacun de ces projets ? Merci.

M. BERNARDINO.– Il n'y a pas eu de changement de position. On est plutôt sur une affiliation par métier. Sur la partie grands projets Erasme et autres, par exemple, on a fait un seul pôle financier, c'est-à-dire qu'on n'a pas laissé chacun des projets avoir un responsable administratif et financier. Donc c'est bien regroupé dans un service commun qui est le pôle financier grands projets – qui regroupe l'ensemble des projets – donc pour avoir un pôle métier. Donc

c'est bien l'objet. C'est vrai que, sur la communication, chaque objet était particulier donc on a laissé pour l'instant recruter. Ça fait partie des objectifs de travail qu'on a évoqué avec le futur recrutement de la nouvelle directrice de la communication qui arrivera au 1^{er} septembre. Et ça avait fait partie des entretiens de travailler justement sur la partie réseau des responsables de communication parce qu'il y en a aussi dans les composantes et autres. Donc c'est déjà identifier et animer le réseau pour faire corps et un sens métier sur la partie communication et avoir quelque chose qui soit cohérent pour l'établissement – même si, comme on l'a dit, là la répartition, une partie des projets, ce ne sont pas forcément que des projets qui impliquent l'UPEC. L'UPEC en est porteur et a d'autres acteurs, donc la communication n'est pas une communication exclusive de l'UPEC dans ces cas-là. Donc ça nécessite que les autres acteurs... Donc c'est là où la centralisation de la partie communication intégrale peut poser problème parce que jusqu'à maintenant la direction de la communication qui est une direction de la communication pour l'UPEC et exclusivement pour l'UPEC, et pas pour des projets multi-acteurs. Donc là, en tout cas, le travail par pôles et par métiers fait partie de ce qu'on a mis en balance dans les recrutements et la future directrice de la communication est très clairement informée qu'on attend d'elle un plan stratégique de communication et d'articulation aussi avec l'ensemble de la communication de l'université qui a été éparpillée effectivement dans les services ou les composantes – parce qu'on a aussi des services de l'UPEC qui ont des directions de communication : le SCUIO-BAIP par exemple, pour ne citer que lui. Voilà, donc on a laissé effectivement les gens communiquer, avoir un responsable communication, mais il faut que tout ça soit animé par une équipe métier. Donc c'est bien dans la balance qui a été mise dans le recrutement de la future directrice de la communication.

Mme FLEURY.– Et pour les points d'étapes sur les livrables ?

M. BERNARDINO.– Et pour les points d'étapes sur les livrables, on avait échangé avec le Président là-dessus, ça fait partie des choses qu'on avait indiqué qu'on ferait, ne serait-ce que pour valoriser les projets en question dans lesquels l'UPEC est quand même porteur du projet. Donc sur Aurora on

a déjà eu à plusieurs reprises l'occasion de présenter en CA, mais je pense qu'il y aura des points d'étape qui vont naturellement arriver parce qu'il y a pas mal de *work package* qui ont eu lieu, donc je pense qu'on aura un retour. Sur les autres grands projets il va y avoir aussi des bilans. Je vois les deux campus des métiers, que je connais le mieux : là actuellement ils sont en phase d'autoévaluation pour redéposer leur re-labellisation. Donc je pense ce sera l'occasion, au moment du re-dépôt de re-labellisation des deux campus des métiers, de pouvoir faire un bilan aussi de l'état d'avancée des projets qui ont été portés à l'équipe. Et pareil pour Cookinum, on peut le faire si vous le souhaitez, c'est un projet qui était aussi sur une durée de 3-4 ans, le Président l'a évoqué. On a aussi ENSUIITE qui est un projet en santé numérique qui vient d'être lauréat. Par contre, on distillera peut-être sur plusieurs CA histoire de ne pas avoir un seul CA exclusif à tourner tous les projets, sinon ça va être un peu compliqué. Mais oui c'est bien entendu, on a prévu en particulier sur le premier point peut-être, à la rentrée, d'avoir un point sur la partie fondation et chaire handicap, qui était la chaire portée en l'occurrence par la fondation. Mais peut-être qu'on peut faire aussi dans ces cas-là un *packaging* chaire handicap et Cookinum, puisque c'est sur des objets qui tournent autour du handicap et peut-être qu'on peut montrer aussi comment on a articulé les objets entre eux sur ce volet-là. Benoît ?

M. VALLÉE.– Oui, je viens de voir qu'il y avait Cookinum, là, je ne sais pas quoi... Santé chaire handicap... Ces postes-là sont payés par l'UPEC et mis à disposition de la fondation pour travailler sur le sujet chaire handicap ? C'est toujours un peu confus, cette histoire d'articulation entre les deux.

M. BERNARDINO.– Oui alors, du coup, ça, ça fait partie des choses qu'on va changer puisque ça a été voté sur la partie fondation et au bureau de la fondation. On souhaite arrêter cette mise à disposition de personnel de l'UPEC contre reversement de la fondation, qui ne nous paraît pas souhaitable. Et sur la chaire handicap, c'est même un modèle qui ne nous convient pas du tout. C'est-à-dire que les mécènes versent à la fondation, la fondation reverse à l'UPEC, l'UPEC fait une dépense, justifie auprès de la fondation pour pouvoir bénéficier du reversement. Donc, tout ça, ce n'était pas du tout l'objet.

M. VALLÉE.– C'est daté comme mode de fonctionnement.

M. BERNARDINO.– Exactement. Donc là ça a été acté par le bureau de la fondation et au dernier CA de la fondation aussi, sur le fait que la fondation devait être porteur des objets dont elle était financeur, ça me paraissait logique. Et donc à ce titre-là, la fondation va contractualiser avec un cabinet qui s'occupera de faire la partie facturation et paye, ce qui permet de reprendre la partie ressources humaines avec effectivement toute la partie salaire et traitement qui sera traitée directement par la fondation et non plus par l'UPEC. Donc là-dessus, ça a été clairement annoncé et ça a été validé par le conseil d'administration, enfin bureau et ensuite conseil d'administration de la fondation. Très bien, donc je vous propose de passer au vote de l'approbation de la campagne d'emplois complémentaire. Oui, Benoît ?

M. VALLÉE.– On pourrait avoir les dates, la durée... Vous avez parlé de renouvellement par exemple de certains CMQ. Là il n'y a pas la date, si c'est pour trois ans, quatre ans.

M. BERNARDINO.– La durée des contrats ?

Mme MOULIN.– La période de financement...

M. BERNARDINO.– Ah, la période de financement ? O.K.

M. VALLÉE.– Alors, la période de financement et puis après les contrats, forcément, si ça se termine en 2027 tous les contrats, là, ne seront que pour trois ans.

M. BERNARDINO.– On n'a aucun contrat au-delà de la durée du financement.

Mme MOULIN.– L'idée c'est de les faire fonctionner comme des contrats de recherche, en fait. C'est aligné sur les financements.

M. LEVREL.– Est-ce que cette remarque inclut les 5 postes créés en direction de la transformation ? Parce que là on nous fait un paquet, mais en fait, tous les postes créés sur projets, *a priori* ces agents vont être licenciés à la fin du projet ou seront sur un CDD, mais ça revient au même. Et puis, il y a 5 postes en services centraux. S'ils ne sont pas sur projet et s'ils ne « s'éteignent » pas à la fin des projets, comment sont-ils financés de façon pérenne à l'horizon 2027 par exemple ?

M. BERNARDINO.– Ça fait partie dans certains projets de la pérennisation. Donc le projet en question sert de lancement, on doit derrière trouver un modèle économique qui permet de pérenniser certains emplois. C'est le cas aussi pour le projet ADESR avec le développement des ressources propres, par exemple, sur lequel le développement des ressources propres doit permettre de générer... Il y a un certain nombre de choses par exemple sur les campus des métiers ou autres. Il y a des frais de gestion, et les frais de gestions permettent de couvrir une partie de la masse salariale. Sur les campus des métiers si on n'est pas relabellisés, de fait, l'arrêt du label et donc l'arrêt des postes, et de toute façon, les contrats sont annoncés maximum à la durée du fonctionnement.

M. LEVREL.– D'accord. Et à propos des postes créés en DT, j'ai vu un *data protection manager*. Il me semblait qu'à l'UPEC il y avait déjà une *data protection officer*. Donc c'est un poste supplémentaire sur la fonction de la protection des données.

M. BERNARDINO.– Oui, rattaché à la DPO.

M. SCHWELL.– Oui, juste pour compléter pour les postes Aurora, il y en a 4, il va y en avoir 5 bientôt : leur durée, c'est quatre ans, normalement. Donc le financement européen a commencé dès début 2024, donc c'est jusqu'à la fin 2027, *a priori*. Donc *a priori*, on peut les garder jusque-là. Mais étant donnée l'envergure que ça a pris à Bruxelles, ces universités européennes, il est très fort probable que le financement soit prolongé, et dans ce cas on pourrait continuer à employer ces personnels. Mais c'est quatre ans et j'espère très fort

que ça continuera. Sinon ces personnels ne sont pas tous à la DT, on les place aussi dans les services, DRI, DRV...

M. BERNARDINO.– Merci. Donc on comprend bien, sur la campagne d’emplois, juste pour préciser aussi sur les ajouts de grands projets : c’est comme les contrats de recherche, c’est-à-dire que c’est un peu au fil de l’eau du côté lauréat des projets, où on est obligés d’ouvrir les postes un peu en urgence, parce que les projets en question ont une durée et il faut bien évidemment la mise en œuvre du démarrage le plus rapidement possible, ce qui ne peut pas permettre une synchronisation avec la campagne d’emplois elle, qui est annuelle seulement, pour la partie administrative. Donc je vous propose de passer au vote sur l’approbation de la campagne d’emplois complémentaire. Toujours pas de changement de procurations. Qui vote contre ? Procurations contre ? Abstentions ? 6 abstentions. Procurations abstention ? Merci. Et donc on passe aux points non soumis à discussion.

Points non soumis à discussion

1. VIE INSTITUTIONNELLE

1.1 Approbation de la révision des statuts de l’IUT de Créteil-Vitry

M. BERNARDINO.– Donc il y avait en plus des statuts du parlement étudiant sur lesquels on a souhaité faire une présentation parce qu’on trouvait que c’était un projet fort et une nouveauté sur l’université, il y avait des deuxièmes statuts qui ont été révisés, c’étaient les statuts de l’IUT Créteil-Vitry. Monsieur POUILLAUDE pourra faire des commentaires si vous avez des questions, mais, globalement, c’était un toilettage essentiellement des statuts qui commençaient à dater un peu. Et puis surtout, il y a des gros éléments qui ont changé : création de nouveaux départements sur Vitry ainsi que le passage du DUT au BUT qui amène naturellement des changements sur les documents des statuts de l’IUT de Créteil-Vitry. Il y aura le même toilettage qui sera fait sur le deuxième IUT pour les mêmes raisons. Et donc on prend les statuts des différentes composantes aussi un à un pour justement un peu les remettre à jour par rapport à leur antériorité.

2. RESSOURCES HUMAINES

2.2 Approbation de la référence de 32 semaines travaillées à l'UPEC pour les enseignants et les enseignants-chercheurs

M. BERNARDINO.– Pour la partie ressources humaines, l'approbation de la référence de 32 semaines travaillées, c'est lié aux arrêts de congés maladie, puisque, du coup, on a des références en nombre d'heures par semaine, mais la question c'était : sur combien de semaines ? Et donc la nécessité de rappeler que les décomptes sur les arrêts maladie se font bien sur 32 semaines pour les enseignants-chercheurs et les enseignants, donc de manière à ce que soient exclues certaines périodes de l'année. Donc les seules périodes exclues officiellement sont les périodes de fermeture de l'université ainsi que les périodes de pauses pédagogiques actées dans les composantes, dans lesquelles, *a priori*, il n'y a pas d'enseignement puisque c'est une période pédagogique pour la composante. Ce qui veut dire qu'effectivement, ça laisse plus de 32 semaines dans l'année quand même encore de possibles. Néanmoins la référence est 32 semaines, ça veut dire qu'on ne peut pas... si on est malade une année complète, 12 mois, on ne compte pas plus que 32 semaines d'arrêt pour éviter, en termes de référence.

2.3 Approbation des fonctions ouvrant droit à la prime pour charges administratives (PCA) et à la prime pour responsabilité pédagogique (PRP) pour l'année universitaire 2024-2025 ainsi que des taux minimums d'attribution de ces primes (2nd degré et HU)

M. BERNARDINO.– Ensuite, on a l'approbation des primes PCA, PRP, qui vous sont données. Ces primes servent de références par rapport aux changements qui ont aussi été faits sur la LDG indemnitaire sur le RIPEC C2. Donc on a aligné les PCA – donc les primes pour charges administratives – sur le volet RIPEC C2, qui est la charge administrative. On a laissé quelques fonctions, en plus des fonctions qui sont occupées par les seconds degrés, des fonctions qui sont assurées par des HU qui ne peuvent pas non plus bénéficier du RIPEC C2 – et

donc en particulier toute la partie volet recherche ne concerne que les HU, bien évidemment, mais qui ne peuvent pas être bénéficiaires du RIPEC 2. Et puis pareil sur les primes PRP, on a fait un réalignement. Et là, donc sur les primes PRP, ce sont, pareil, pour les HU qui ne peuvent pas bénéficier là encore du RNA. Et donc ça suppose d'avoir une articulation sur les primes de responsabilité pédagogique.

2.4 Approbation des LDG indemnitaires et EC (ajustements)

M. BERNARDINO.– Sur les LDG indemnitaires, les changements qui sont proposés sont assez minimes. On a juste corrigé la fonction d'assesseur, qui finalement, on a constaté qu'il y avait une prime de 3 000 euros, plus une décharge qui était fournie à côté. Et ça, alors que c'était du RIPEC C2 et qu'il est prévu statutairement que le RIPEC C2 puisse être converti en décharge. Donc on a remis plutôt l'intégralité en prime et charge à la personne qui est assesseur de souhaiter demander une décharge ou une conversion en tout cas de la prime en décharge. Donc ça, c'est principalement le changement. Et l'autre changement, c'est le montant de la prime liée au doyen et Vice-Président. Donc ça on a mis un petit astérisque pour réexpliquer. C'est juste qu'on s'est alignés sur la prime de directeur d'IUT de la 113-9 [03 :09 :23], qui est indexée à la valeur du point d'indice. Et donc, comme le point d'indice a été réévalué, ça donne lieu à une réévaluation de la prime de directeur d'IUT et donc, naturellement, celle des autres, puisqu'on les a réalignées par similitude. Enfin, [? 03 :09 :45] sur les prochaines indemnités, on a rajouté, puisqu'on a séparé les fonctions : une prime pour la présidence du CAC restreint, puisque jusqu'à maintenant ça avait été assuré par une Vice-Présidente donc il n'y avait pas de nécessité d'avoir une prime de CAC restreint. Là, actuellement, la présidence du CAC restreint est assurée par quelqu'un qui n'est pas dans l'équipe politique, et donc il y a une prime de présidence de CAC restreint, au vu de la charge de travail que ça demande. Ensuite, on nous a fait remonter un souci sur certaines fonctions, que le RIPEC C2 qui est mis en place sur certaines fonctions est mensualisé. Donc par exemple, la prime de direction de composante est mensualisée, ce qui n'était pas le cas par exemple lorsque la prime était donnée en PCA – qui est une prime de charge administrative votée une fois par an. Et donc ça créé pour nous une rupture d'égalité pour des personnes occupant la même fonction. Et

donc on vous propose pour les grosses fonctions, de passer sur une mensualisation aussi – donc directeur de composante, Vice-Président – pour des gens qui sont soit HU, soit enseignants du second degré et qui occupent ces mêmes fonctions soient dans le même traitement que le RIPEC C2, c'est-à-dire une mensualisation de la fonction en question.

3. FORMATION ET RECHERCHE

3.2 Approbation de la campagne des certificats universitaires, diplômes universitaires et des diplômes interuniversitaires (3^{ème} vague)

M. BERNARDINO.– Ensuite, sur la partie formation et recherche, on a l'approbation des DU, CU. Donc classiquement, ils sont passés en commission des moyens et ont obtenu là encore un vote à l'unanimité. Donc le président de la commission des moyens – et d'ailleurs j'ai oublié d'indiquer qu'on a un nouveau directeur de la commission des moyens, pour information, qui est Sébastien-Akira ALIX, qui est membre du conseil d'administration et qui était membre de la commission des moyens, qui a accepté d'en prendre la présidence. Et donc les CU et DU ont été validés.

4. PATRIMOINE

4.2 Approbation de l'acquisition d'une emprise sur l'îlot Jacquard

M. BERNARDINO.– Sur la partie patrimoine, le rectorat souhaitait mettre un petit commentaire avant.

M. SEBAG.– L'utilisation de la dotation exceptionnelle de 7 millions d'euros, attribuée le 10 février 2023 dans le cadre de l'opération îlot Jacquard est conditionnée à des conditions strictes qui indiquent notamment l'information et la participation du rectorat de région académique, compte tenu de l'importance et de la complexité de ce projet. Ce suivi particulier suppose la mise en place et l'organisation de comités de suivi réguliers, de rédaction de comptes rendus afin d'assurer la mise en œuvre de l'évolution opérationnelle et financière du projet. Or, force est de constater que les services du rectorat n'ont pas été associés à la mise en œuvre de cette acquisition, pourtant une

première étape primordiale avant la bonne poursuite du projet de l'îlot Jacquard, ni à son suivi, alors qu'il est garant de la bonne application de la politique déclinée au niveau territoriale. Le rectorat peut aussi apporter son aide ainsi que l'expertise de la mission régionale de la politique immobilière de l'État et instaurer un rapport de confiance entre les différents partenaires institutionnels publics concernés. Dès lors, nous vous recommandons de bien vouloir prendre contact avec le service régional immobilier dans les meilleurs délais, et expliquer quelles procédures ont été faites antérieurement devant les services de l'État compétents, ainsi que le montage immobilier envisagé.

M. BERNARDINO.– On est bien évidemment parfaitement d'accord avec ce qui vient d'être dit.

LE PRÉSIDENT.– C'est piloté par le préfet de région directement, aussi, en direct. Donc bien entendu, on revient sur le rectorat.

M. SEBAG.– Si vous pouvez juste nous mettre dans la boucle...

LE PRÉSIDENT.– Oui, oui, non, mais à un moment donné il y a eu des éléments avec [? 03 :13 :05] en direct, etc. Là-dessus, il y a eu beaucoup de choses qui se sont passées, mais, oui bien sûr. Et puis, bon, il y a eu des petits soucis au patrimoine, comme vous le savez sans doute, mais évidemment vous avez totalement raison. On est complètement d'accord.

M. BERNARDINO.– Donc le vote qui est proposé, c'est l'acquisition de l'emprise îlot Jacquard, qui est l'emprise qu'effectivement on souhaite nous accorder pour le futur projet de bâtiment, pour l'achat d'un euro symbolique de la parcelle, qui permettrait ensuite d'avancer. Bien évidemment, si l'opération était terminée, comme nous n'avons pas la dévolution de ce patrimoine, tout serait bien évidemment redonné à l'État pour la fin de l'opération.

4.3 Approbation de la déclaration de l'inutilité du foncier identifié « terrain B » en vue de la construction par le Crous de l'académie de Créteil d'une résidence de 282 studios et services de vie étudiante à Bonneuil-sur-Marne

M. BERNARDINO.– Et enfin, la dernière approbation, c'est celle de la déclaration de l'inutilité foncière. Donc ça, c'est dans le cadre de la construction de logements Crous. Donc il y avait eu un échange sur les différents plans. Et pour permettre la création de résidences Crous en particulier sur Bonneuil, il y avait un foncier de l'établissement qui était sur le site de Bonneuil – donc de l'INSPE – qui était disponible pour pouvoir y faire une résidence étudiante. Donc là, le financement a été obtenu par le Crous et, pour que l'opération puisse démarrer, puisse se lancer, il faut que l'établissement puisse voter l'inutilité du terrain pour le restituer à l'État, pour qu'ensuite l'État puisse ensuite le donner au Crous en tant que transfert de l'État par le Crous puisque l'établissement n'est pas en capacité de transférer quelque chose qui ne lui appartient pas. Mais on a besoin d'une approbation d'inutilité de notre part pour pouvoir permettre le transfert à l'État de la ressource envers le Crous.

M. VALLÉE.– Et on a besoin peut-être de demander ou de mettre dans la boucle le rectorat.

M. SEBAG.– Oui, ça a été vu, c'était bon pour ce sujet.

M. VALLÉE.– Non, mais c'est vrai que, dans la même discussion, on a besoin de terrain, on en achète – enfin on l'achète symboliquement – et de l'autre côté on en cède alors on a du mal à savoir vraiment quels sont les besoins de l'UPEC. Et là vous parlez des besoins du Crous, moi je me souviens des besoins en gymnase, etc. pour Bonneuil. Donc là, il n'y aura que des... ?

LE PRÉSIDENT.– Non, mais c'est une discussion qui se fait avec l'INSPE...

M. VALLÉE.– Non, mais l'histoire du rez-de-chaussée avec 3 mètres de plafond pour faire un gymnase, c'est ça...

LE PRÉSIDENT.– On pourra les présenter...

M. BERNARDINO.– Il n’y aura pas un gymnase au sens de gymnase réglementaire, mais il y a bien des espaces qui sont prévus, mutualisés, et en particulier, de mémoire, c’est plutôt le projet « dojo », c’est-à-dire salle de gymnastique.

M. VALLÉE.– Nous, on en entend parler depuis deux ans [? 03 :15 :44]. Mais c’est intéressant quand même de présenter les choses de manière claire, nette et précise. Donc là, on cède le terrain à France immobilier, là, je ne sais plus comment ça s’appelle, on va leur céder. Et nous, après on aura une concession, ou une location pour utiliser le rez-de-chaussée ou c’est des arrangements ?

M. BERNARDINO.– Un droit d’usage.

M. VALLÉE.– Un droit d’usage. Ils nous payent l’eau et l’électricité et nous, on vient avec les clés, c’est ça ?

M. BERNARDINO.– Je pense que c’est comme ça que ça va se faire avec le Crous, oui.

LE PRÉSIDENT.– On pourra faire un point patrimoine à la rentrée.

M. BERNARDINO.– Donc je vous propose de passer aux approbations pour lancer.

Donc sur le premier point : approbation de la révision des statuts de l’IUT de Créteil-Vitry. Qui vote contre ? Procuration contre ? Abstention ? Procuration abstention ? Merci.

Sur le deuxième point : approbation de la référence de 32 semaines travaillées à l’UPEC pour les enseignants et enseignants-chercheurs. Qui vote contre ? Procuration contre ? Abstention ? Procuration abstention ? Merci.

Troisième point : approbation des fonctions ouvrant droit à la prime pour charges administratives (PCA) et à la prime pour responsabilité pédagogique

(PRP) pour l'année universitaire 2024-2025 ainsi que des taux minimums d'attribution de ces primes (2nd degré et HU). Qui vote contre ? Procuration contre ? Abstention ? Procuration abstention ? On ne l'avait pas mis pardon, on va séparer les votes : approbation de la mensualisation des fonctions qu'on vous a listées. Qui vote contre ? Procuration contre ? Abstention ? Procuration abstention ? Merci.

Approbation des LDG indemnitaires EC et des ajustements qui sont proposés. Qui vote contre ? Procuration contre ? Abstention ? Procuration abstention ? Merci.

Approbation de la campagne des CU, DU, 3^{ème} vague. Qui vote contre ? Procuration contre ? Ah pardon. 1 vote contre. Procuration contre ? Abstention ? Procuration abstention ? Merci.

Point sur l'approbation de l'acquisition d'une emprise sur l'îlot Jacquard. Qui vote contre ? Procuration contre ? Abstention ? Procuration abstention ? Merci. Et enfin, approbation de la déclaration d'inutilité du foncier identifié « terrain B » en vue de la construction par le Crous de l'académie de Créteil d'une résidence de 282 studios et services de vie étudiante. Qui vote contre ? Procuration contre ? Abstention ? Procuration abstention ? Eh bien, écoutez, merci. L'ordre du jour est épuisé. Pardon, il reste les contrats et conventions pour information qui ont été donnés.

M. LEVREL. – Et puis il y aura peut-être une question diverse.

M. GILBERT. – Il y a une délibération, il y a deux délibérations qui n'ont pas été mentionnées qui étaient dans les documents. Tu n'as pas mentionné, sauf erreur de ma part, la délibération sur les décharges des doyens. Je n'avais pas de commentaire à faire, mais elle était quand même dans les documents.

M. BERNARDINO. – C'est dans le CA restreint.

M. GILBERT. – Ah, d'accord, pardon. Désolé.

QUESTIONS DIVERSES

M. BERNARDINO.– Donc il y avait une question diverse.

M. LEVREL.– Oui, une question sur les contrats et conventions. Donc je suppose que vous vous souvenez qu'on a une demande qui traîne depuis plus d'un an pour avoir accès aux prestations de conseil qui ont été payées par l'UPEC. Donc le dernier avatar de la chose c'est que vous vous souvenez qu'on avait obtenu une liste qui présentait le titre des bons de commande, mais rien de plus, qui était assez obscure. Nous avons demandé à avoir communication du bon de commande et du devis accepté pour avoir un peu plus d'informations sur les points pour pouvoir creuser un peu la question. Et on nous a répondu que c'était compliqué à trancher que donc il allait falloir qu'on saisisse la CADA. Alors, si on saisit la CADA, ça va faire beaucoup de travail pour la DAJG, d'autant plus que quand on saisit la CADA, en fait, on peut demander tous les documents qui sont accordés par le code des relations entre le public et l'administration, donc notamment tous les échanges de courrier dans le cadre de la constitution des marchés, tous les documents administratifs que vous pouvez imaginer, qu'il faut anonymiser en partie à certains endroits et pas à d'autres. Enfin bref, c'est un truc qui est énorme. Et comme, nous, on respecte un peu la surcharge de travail de la DAJG, on avait fait une demande minimale pour ensuite voir si certains dossiers nous paraissaient nécessiter la communication de pièces plus détaillées. Mais, si on exige de saisir la CADA, eh bien, on saisira la CADA, on a un courrier type qui est tout prêt.

M. BERNARDINO.– Merci. Benoît VALLÉE.

M. VALLÉE.– Oui, Monsieur le Président, est-ce que vous avez eu l'occasion de lire le courrier de réponse au rapport de la Cour des comptes sur le temps de travail des BIATSS parce que, la semaine dernière, on m'a dit qu'il était finalisé, en relecture, qu'il devait partir incessamment, sous peu. Comme vous n'étiez pas là la semaine dernière au CSA, je vous pose la question.

Mme GARAPON.– Non, je dois dire que je ne l'ai pas encore transmis au Président, c'est en cours.

M. VALLÉE.– Est-ce qu'on peut avoir un jalon ? Enfin les jalons d'écriture et de relecture, c'est fait, donc là, la fin du *work package*, pour dire ça comme ça.

Mme GARAPON.– Je pense que la semaine prochaine, je pense que d'ici mercredi. On peut dire ça, mercredi ?

M. VALLÉE.– Ah, je n'en sais rien parce que je ne vous reposerai la question qu'en septembre, sans doute maintenant, puisqu'on ne va pas être amenés à se revoir.

Mme GARAPON.– Non, non, mais on pourra vous passer une copie, il n'y a pas de problème. Je vais faire ça la semaine prochaine.

M. VALLÉE.– [inaudible 03 :21 :09]

Mme GARAPON.– Non, non, mais je comprends, c'est vrai que...

LE PRÉSIDENT.– Oui, donc ce CA est terminé. Je vous souhaite...

M. LEVREL.– J'ai une question diverse sur le patrimoine. En fait, je ne sais pas si... je pense que les administrateurs ne sont pas au courant, mais le 15 juin, il y a eu une visite de la commission de sécurité de la mairie de Saint-Denis sur le site de Saint-Denis. Le 15 juin, la commission a rendu un avis défavorable, et donc il fallait fermer le site, sachant que les examens n'étaient pas passés, qu'il y a un lycée pro qui était centre d'examen du bac qui est sur le même site. Bref, un truc invraisemblable. Donc en deux jours il a fallu, de notre côté - côté lycée, je ne sais pas - trouver où il allait falloir faire passer des examens, sachant qu'il y a des examens pratiques, enfin, je vous laisse imaginer le truc. Et, coup de théâtre, le vendredi, juste avant qu'on ferme, je crois, le maire de Saint-Denis déclare qu'il va surseoir pendant 3 mois, et que, donc, il faut résoudre les problèmes pendant l'été.

LE PRÉSIDENT.– Ce n'est pas vraiment un coup de théâtre, c'est plutôt une incitation très forte parce que celui qui est responsable du lycée, de tout accident au lycée avec une espèce de Cocotte-Minute laser, c'est moi. Donc il n'est pas question d'assumer, et on a mis un peu l'État face à ses

responsabilités. Il n'est pas question d'assumer que le Président de l'université assume la responsabilité de ce qui se passe dans les lycées. C'est une convention qui n'a jamais été faite avec la Région. J'avais reçu une lettre de la Présidente de région là-dessus qui, d'ailleurs, demandait qu'on résolve ce sujet. C'est en cours d'ailleurs. Et la seule solution, c'était de faire intervenir la mairie. C'est-à-dire qu'ils pouvaient justement impacter sur la commission de sécurité, ce qui nous permettait de nous laisser du temps aussi et puis de faire les examens. Ça a été vraiment une discussion sur laquelle moi j'ai mis sur la table la fermeture. Pas question d'assumer. On a beau me dire qu'il y a des examens qui se font, c'est très bien, et moi je suis le premier... Mais il faut résoudre ce problème de responsabilité pénale sur ce lycée.

M. LEVREL.– Alors, la commission de sécurité avait listé un très grand nombre de points, mais on ne sait pas lesquels sont bloquants ou pas. C'est-à-dire qu'ils avaient rendu un avis défavorable, mais on ne savait pas quels étaient les points à lever pour que l'avis devienne favorable. Donc en fait, il y a aussi un très grand nombre de points qui concernent l'UEPC, notamment je crois un document relatif à l'électricité du site qui devrait être en possession de l'UPEC et que l'UPEC n'a pas pu fournir. Donc il y a un très grand nombre de points qu'il faut résoudre donc *a priori* en trois mois, et donc je voulais en informer le conseil d'administration et m'assurer que tout le nécessaire sera fait d'ici trois mois, pour que le 15 septembre on ne nous dise pas « ah bah oui, vous avez fait la rentrée, mais finalement, on ferme ».

Mme GARAPON.– Je vous rejoins sur le fait que moi aussi j'aurais bien aimé que la commission de sécurité précise les réserves qui étaient bloquantes ou pas, mais ce n'est pas ce qu'ils ont fait. Donc on s'attache à les lever les unes après les autres, en collaboration avec la Région, puisque, comme c'est un site partagé, c'est nous qui avons la responsabilité de l'ERP au sens de la loi, mais bien sûr qu'ensuite les travaux doivent être faits des deux côtés. Donc là, on a un tableau de suivi qu'on suit deux fois par semaine avec la Région parce qu'effectivement, l'objectif prioritaire c'est bien de pouvoir garder le site ouvert.

M. LEVREL.– D'accord. Les personnels du site sont extrêmement demandeurs de voir un retour d'information régulier sur l'avancement de la chose parce

qu'ils sont là en train de travailler en se demandant si le 15 septembre, encore une fois, ils ne vont pas devoir trouver dans l'urgence en deux jours une solution pour accueillir les étudiants. Bref.

LE PRÉSIDENT.– Mais la direction de l'INSPE, Sophie, est quand même très...

Mme RENAUT.– Dès que j'ai des informations – et j'en ai très régulièrement, que ce soit par Marie ou par d'autres – je fais immédiatement, un à « Tous INSPE » et, deux, sur tout le site. Donc là, l'information à l'INSPE, elle est vraiment transparente et régulière, immédiate dès que j'ai les infos.

M. LEVREL.– De fait, étant enseignant–chercheur à l'INSPE, je suis dans la liste de diffusion « Tous INSPE ». Et depuis la réunion en visio qui a eu lieu – je ne sais plus quand – le 20 juin, quelque chose comme ça, on n'a eu aucune information.

Mme RENAUT.– Je veux bien, mais je ne vais quand même pas non plus dire « attention, il y a 15 double–prises qui ont été changées, etc. ».

M. LEVREL.– Je suis d'accord. Mais tu ne peux pas dire que tu donnes régulièrement des informations à tout le monde alors qu'il n'y en a pas. On demande quelque chose de global, un suivi quelques fois par mois, avec quelque chose...

LE PRÉSIDENT.– Bon, de toute façon ce sera fait.

Mme RENAUT.– Je peux m'engager à faire une fois par mois, il n'y a pas de problème, une fois par mois.

LE PRÉSIDENT.– À la rentrée de septembre, de toute façon on fera un point. Voilà, merci. Par contre, il est tard, donc pas de conseil d'administration restreint. Mais il y en a un autre en visio, il y a eu un petit télescopage, finalement, de choses, on aurait pu tout mettre en CA restreint en visio.

Le conseil d'administration est clos à 13 h 00.